

Diversifier l'approvisionnement en vue de contourner le retard des livraisons

Après AstraZeneca et Sinopharm, Johnson & Johnson et Sputnik V devraient renflouer la liste des vaccins adoptés par le Maroc



Lire page 6

Santé, éducation-formation, accès au marché du travail, niveau de vie...
L'éclairage apporté par le HCP sur la situation de la femme au Maroc



Pages 4-5

La Chambre des conseillers adopte à l'unanimité la loi-cadre sur la protection sociale



Page 2

Abdelouafi Laftit : Les prochaines élections sont une étape importante dans la vie démocratique du Maroc



Page 3

L'EN et le problème insoluble de la quarantaine
L'occasion de lancer dans le bain certains cadres de l'équipe nationale des locaux, détentrice des deux derniers CHAN



Page 23

La Chambre des conseillers adopte à l'unanimité la loi-cadre sur la protection sociale



La Chambre des conseillers a adopté en séance plénière, mardi à l'unanimité, le projet de loi-cadre n°09.21 relatif à la protection sociale, en présence du ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Mohamed Benchaâboun.

Ce texte, élaboré en application des Hautes orientations Royales, représente une révolution sociale qui marquera un tournant décisif dans la réforme du système de la protection sociale au Maroc, dans la perspective d'élargir son impact direct sur les citoyens à même de réduire la pauvreté, de lutter contre la vulnérabilité et de soutenir le pouvoir d'achat des ménages, a indiqué, à cette occasion, Mohamed Benchaâboun.

Il vise principalement à protéger les catégories pauvres et vulnérables, ainsi que les familles à revenu limité contre les dangers relatifs à l'enfance, la maladie, la vieillesse et la perte d'emploi, a précisé le ministre, ajoutant que près de 22 millions de Marocains, dont 11 millions de Ramedistes et 11 millions de professionnels, commerçants, agriculteurs, artisans traditionnels et personnes exerçant une activité libérale, bénéficieront d'une assurance maladie obligatoire (AMO) avec les mêmes services et paniers de soins dont bénéficient actuellement les travailleurs du secteur privé.

L'Etat supportera les droits d'affiliation des 11 millions de Ramedistes, appartenant aux catégories vulnérables et pauvres, pour une enveloppe annuelle d'environ 9 milliards de dirhams (MMDH), soit une augmentation annuelle de 7 MMDH par rapport aux dépenses liées à

l'achat de médicaments dans le cadre du système actuel de Ramed, a fait savoir Mohamed Benchaâboun, notant que 4,2 MMDH ont été alloués à cet égard au titre de la loi de Finances de 2021.

Et de soutenir que l'ensemble des familles, surtout celles en situation de pauvreté et de précarité, qu'elles soient avec des enfants ou non, bénéficieront des indemnités de protection des dangers relatifs à l'enfance ou des indemnités forfaitaires, et ce sur la base du registre social unique (RSU) pour un meilleur ciblage. Cet appui coûtera environ 20 MMDH, dont 14,5 MMDH consacrés aux allocations familiales en faveur des familles pauvres.

Dans la même optique, la loi-cadre stipule l'élargissement de la base des adhérents aux systèmes de retraite aux personnes exerçant une activité et ne bénéficiant pas d'une pension, à travers l'accélération de la mise en place du système de retraite pour la catégorie des professionnels et travailleurs indépendants et personnes non-salariées, qui exercent une activité libérale, a relevé Mohamed Benchaâboun. Il s'agit également de la généralisation de l'indemnité pour perte d'emploi pour couvrir toute personne exerçant un emploi stable à travers la simplification des conditions d'usufruit de cette indemnité et l'élargissement de la base des bénéficiaires, a-t-il ajouté.

"Nous veillons à mettre en œuvre les dispositions de la loi-cadre selon les objectifs, les axes et le calendrier fixés par S.M le Roi Mohammed VI dans les discours Royaux. Nous œuvrons, en parallèle, à inclure l'ensemble des acteurs dans ce processus, y compris les acteurs

sociaux", a fait valoir le ministre. L'accent sera mis sur la mobilisation des ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre cette réforme, à travers la mobilisation des marges financières résultantes du rassemblement des programmes d'appui éparpillés et inefficaces, la réforme progressive du système de compensation, l'allocation des recettes fiscales telles que la contribution sociale de solidarité sur les bénéficiaires et revenus et la taxe intérieure de la consommation (TIC) sur les pneumatiques ou encore des subventions du budget général de l'Etat, a-t-il poursuivi. L'une des premières actions suite à l'approbation de la loi cadre portera sur l'activa-

tion de l'AMO de base pour la catégorie des professionnels et travailleurs indépendants et personnes non-salariées, qui exercent une activité libérale assujettis à l'IR, selon le régime de la contribution professionnelle unique, a indiqué Mohamed Benchaâboun.

L'action se poursuivra, en parallèle, pour faire bénéficier d'autres catégories telles que les agriculteurs, commerçants, et artisans de l'AMO, a-t-il indiqué, faisant observer que des mesures seront prises sur les plans législatif, réglementaire, financier et technique pour permettre aux catégories pauvres et précaires adhérentes au Ramed de bénéficier de l'AMO à partir de l'année 2022.

Adoption du projet de loi organique relatif à la nomination aux fonctions supérieures

La Chambre des conseillers a adopté en séance plénière, mardi à l'unanimité, le projet de loi organique N°08.21 modifiant et complétant la loi organique N°02.12 relative à la nomination aux fonctions supérieures, en application des articles 49 et 92 de la Constitution.

Ce texte vise à modifier et à compléter la liste des établissements et des entreprises publiques énoncés dans les annexes n°1 et n°2 jointes à la loi organique N°02.12, à travers notamment l'introduction du Fonds d'investissement Mohammed VI dans la liste des entreprises publiques stratégiques, dont la nomination de responsables fait l'objet de délibérations en Conseil des ministres.

Il s'agit aussi de modifier l'appellation de la Fondation Hassan II pour les œuvres sociales des agents d'autorité du ministère de l'Intérieur, par "Fondation Hassan II pour les œuvres sociales des agents d'autorité et des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur".

En outre, il sera question de modifier l'appellation de l'"Instance financière marocaine en charge du projet du pôle financier de Casablanca", inscrite dans la liste des entreprises publiques stratégiques, dont la nomination de responsables fait l'objet de délibérations en Conseil des ministres, par "Instance du pôle financier de Casablanca".

Il en est de même pour le "Conseil général de l'équipement et des transports", inscrit dans la liste des administrations publiques, dont la nomination de responsables fait l'objet de délibérations en Conseil du gouvernement, qui devient "Conseil général de l'équipement, des transports, de la logistique et de l'eau".

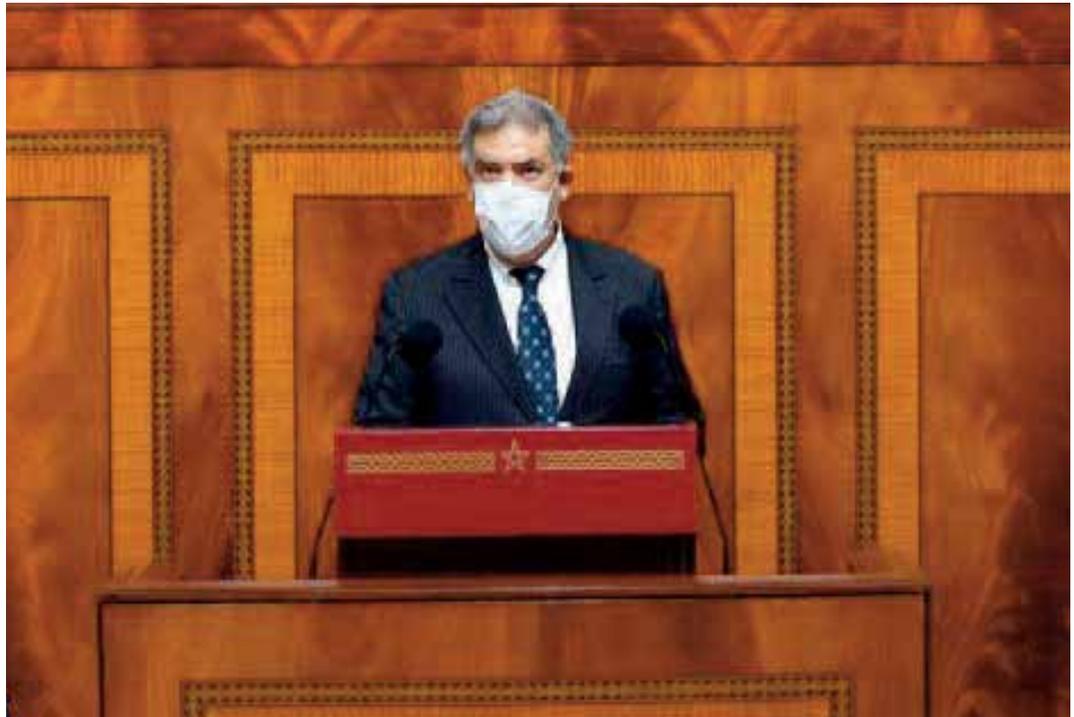
Abdelouafi Laftit : *Les prochaines élections sont une étape importante dans la vie démocratique du Maroc*

Les prochaines élections constituent une étape importante dans la vie démocratique nationale, a indiqué, mardi à Rabat, le ministre de l'Intérieur Abdelouafi Laftit.

Présentant les projets de loi organiques relatifs au processus électoral devant la commission de l'intérieur, des collectivités territoriales et des infrastructures à la Chambre des conseillers, il a affirmé que ce dispositif s'inscrit dans la préparation des prochaines élections générales sur la base d'une approche nouvelle visant le développement des institutions élues et l'instauration d'un cadre général adéquat pour cette étape importante de la vie démocratique nationale.

Rappelant que ces textes ont été le fruit de consultations intenses et profondes avec les instances politiques, représentées ou non dans le Parlement, suivant une approche participative, Abdelouafi Laftit a souligné que ce dispositif est en droite ligne avec la vision du Royaume en matière de gestion de la vie électorale marocaine, basée sur la capitalisation des acquis et l'ouverture sur les mutations sociétales dans le but de développer et de moderniser le système électoral progressivement.

Par ailleurs, le responsable a rappelé les principales nouveautés et les amendements introduits à ces textes, à savoir le projet de loi organique N°04.21 modifiant et complétant la loi organique N°27.11 relative à la Chambre des représentants, le projet de loi organique N°05.21 modifiant et complétant la loi organique N°28.11 relative à la Chambre des



conseillers, le projet de loi organique N°06.21 modifiant et complétant la loi organique N°59.11 relative à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales et le projet de loi organique N°07.21 modifiant et complétant la loi organique N°29.11 relative aux partis politiques.

De leur côté, les membres de la

Chambre ont salué l'attention portée à l'organisation des élections à temps, malgré la conjoncture sanitaire actuelle, estimant que la révision du système électoral est une occasion pour renforcer le processus démocratique.

Les prochaines élections donneront un nouveau souffle aux réformes politiques et

socioéconomiques entreprises dernièrement dans le Royaume, ont souligné les membres de la Chambre des conseillers, relevant que ces échéances constituent un moyen de produire des institutions constitutionnelles solides.

Ils ont, de même, mis en exergue la discrimination positive au profit des femmes, en tant qu'étape vers la

parité effective, plaidant pour des mécanismes à même d'assurer la représentativité des jeunes et des Marocains du monde qui sont des composantes essentielles du développement.

De même, la question du quotient électoral sur la base des inscrits a fait l'objet d'un large débat au sein de cette commission.

Le Parquet fourbit ses armes contre la violence faite aux femmes

Session de formation à Rabat pour renforcer le rôle et les capacités des magistrats du ministère public



Une session de formation s'est ouverte mardi à Rabat, avec comme objectif le renforcement du rôle des magistrats du ministère public dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la

violence domestique.

Cette session de deux jours intervient suite à deux autres événements similaires qui ont eu lieu en décembre 2019 à Marrakech et Agadir, ayant permis à une centaine de ma-

gistrats d'approfondir leur approche quant aux défis judiciaires de ces problématiques et s'informer davantage sur les normes nationales et internationales et les meilleures pratiques en la matière.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Mohamed Abdennabaoui, président du ministère public, l'ambassadeur de l'Union européenne (UE) au Maroc, Claudia Wiedey et le chef du Bureau du Conseil de l'Europe (CE) au Maroc, Michael Ingledow.

Intervenant à cette occasion, Mohamed Abdennabaoui a indiqué que cette session de formation s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités des magistrats du ministère public afin d'assurer une protection efficace et efficiente aux femmes.

Cette session s'inscrit, également, dans un projet de coopération visant la formation de 650 magistrats en matière de protection des femmes contre la violence, lancé à Marrakech les 12 et 13 décembre 2019, a-t-il précisé, rappelant l'intérêt particulier qu'accorde le ministère public au sujet de la lutte contre la violence à

l'égard des femmes, le plaçant au rang de priorité de la politique pénale.

Encadrée par des experts de haut niveau du Maroc et du conseil d'Europe, cette formation jettera la lumière sur les aspects liés à la prévention et à la protection des filles et des mineurs dans l'espace numérique, ainsi que sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme et les meilleures pratiques et les mécanismes pertinents en vigueur en Europe.

Cette initiative bénéficie du soutien de la Norvège et de Monaco, dans le cadre du partenariat de voisinage du Conseil d'Europe avec le Maroc (2018-2021), ainsi que du programme «Soutien régional pour renforcer les droits de l'Homme, l'Etat de droit et la démocratie dans le Sud de la Méditerranée», financé par l'UE et le CE, en plus du soutien technique du programme UE pour la réforme de la justice.

Santé, éducation-formation, accès au marché du travail, niveau de vie...

L'éclairage apporté par le HCP sur la situation de la femme au Maroc

A l'occasion de la Journée internationale des femmes de 2021, célébrée cette année, sous le thème «*Leadership féminin : Pour un futur égalitaire dans le monde de la Covid-19*», le HCP contribue à l'hommage rendu aux femmes par la publication d'un éclairage sur la situation de la femme au Maroc portant sur la santé, l'éducation-formation, l'accès au marché du travail, l'utilisation du temps, la violence faite aux femmes et le niveau de vie.

En 2020, les femmes représentent plus de la moitié (50,3%) de la population totale. Selon le statut matrimonial, parmi les femmes de 15 ans ou plus, 28,1% sont célibataires, 57,8% sont mariées, 10,8% sont veuves et 3,3% sont divorcées. Sur les 8.438.000 ménages en 2020, 16,7% sont dirigés par des femmes. Cette part est plus élevée en milieu urbain (19,1%) qu'en milieu rural (11,4%) [1].

Amélioration de la situation sanitaire

La situation sanitaire des femmes appréhendée à travers le taux de mortalité maternelle témoigne d'une nette amélioration. Cet indicateur est passé de 112 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2010 à 72,6 décès en 2018 (111,1 en milieu rural et de 44,5 en milieu urbain). En 2018, 70,8% des femmes utilisent une méthode contraceptive, qu'elle soit moderne ou traditionnelle [3].

En 2020, pendant le confinement,

parmi les 6% des ménages ayant des femmes concernées par la santé reproductive, 34% n'ont pas accédé aux services de santé (27% en milieu urbain et 39% en milieu rural) [4].

Vers une égalité d'accès à l'éducation-formation

Si l'accès à l'école est presque assuré pour l'enseignement primaire, les niveaux préscolaire, collégial et qualifiant accusent des déficits. En effet, le taux net de scolarisation, en 2020, est de 71,9% au préscolaire, 66,8% au secondaire collégial et 37,5% au niveau qualifiant. L'indice de parité filles/garçons s'établit à 0,96 au primaire, 0,92 au secondaire collégial et à 1,1 au secondaire qualifiant [2].

En 2020, la proportion des femmes adultes (âgées de 25 ans et plus) sans niveau d'instruction est estimé à 52,9%. Cette proportion est de 18,5% pour le primaire, 21% pour le collégial et le secondaire et 7,6% pour le supérieur [1].

Leadership : 12,8% des entreprises organisées sont dirigées par les femmes

En 2019, la proportion des entreprises dirigées par des femmes a atteint 12,8%. La femme dirigeante est plus présente dans le secteur des services (17,3%), suivi du commerce (13,8%), de l'industrie (12,6%) et de la construction (2,6%). Même si les femmes dirigeantes apparaissent moins dans les grandes entreprises (8%), elles sont plus présentes dans

les très petites entreprises (13,4%) et au sein des petites et moyennes entreprises (10,2%). Par ailleurs, 18% des entreprises individuelles et 11% des SA et des SARL sont gérées par des femmes [5].

Dans la fonction publique, les femmes aux postes de responsabilité représentent 23,5%, alors que le nombre de sièges occupés par les femmes au niveau de la Chambre des représentants est de 20,5% et la part de leurs sièges dans les conseils territoriaux est de 20,9% [2].

Participation faible mais de qualité au marché du travail

En 2020, la participation des femmes au marché du travail reste faible avec un taux d'activité de 19,9% contre 70,4% pour les hommes. Plus de huit femmes sur dix sont en dehors du marché du travail.

Le taux d'emploi des femmes est presque le quart de celui des hommes (16,7% contre 62,9%). Le secteur de l'« agriculture, forêt et pêche » demeure le premier employeur des femmes (44,8%), suivi de celui des « services » (40,4%) et de l'« industrie y compris l'artisanat » (14,2%).

Près de la moitié (47,3%) des femmes occupées travaillent en tant que salariées (51,7% pour les hommes), 17,7% des auto-employées (contre 39,8%), et 35% occupent des emplois non rémunérés (contre 8,6% pour les hommes).

Près de 28% des femmes actives

occupées bénéficient d'une couverture médicale contre 23,9% parmi les hommes. Pour les salariés, cette part est de 57,3% contre 43,3% pour les hommes. La part des femmes salariées ne disposant d'aucun contrat s'élève à 43,2% contre 58,2% parmi les hommes.

Selon la profession, 8,6% des femmes actives occupées travaillent en tant que responsables hiérarchiques, cadres supérieurs et membres des professions libérales (contre 3,8% pour les hommes), ce qui correspond à un taux de féminisation de 38%. Les cadres moyens représentent 6,3% des femmes actives occupées (contre 2,4% pour les hommes), avec un taux de féminisation de 41,6%.

Le taux de chômage des femmes a connu une tendance à la baisse durant les trois dernières années passant de 14,7% à 13,5% entre 2017 et 2019 puis a augmenté de 2,7 points en 2020 sous l'effet combiné de la pandémie et de la sécheresse. En 2020 le taux du chômage des femmes a enregistré une hausse aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, respectivement de 2,7% à 3,9% et de 21,8% à 24,7% [1].

Les femmes consacrent un cinquième de leur temps journalier aux travaux domestiques

Les femmes consacrent 20,8% de leur temps journalier aux travaux domestiques et seulement 5,6% aux activités professionnelles. Les hommes consacrent, à l'inverse des

Majoritaires et minoritaires à la fois

Nos douces moitiés ne le sont plus même si les indecrottables hérauts de ce qualificatif qui fleure bon la concupiscence traditionnaliste continuent à croire le contraire et à vouloir les maintenir dans une sujétion qui n'a d'autre finalité que de retarder, autant que faire se peut, l'inexorable mouvement de l'histoire.

Désormais, leur nombre dépasse celui des hommes et, dorénavant, il ne fera qu'augmenter.

Selon la note que le Haut-commissariat au plan a rendu publique au lendemain de leur Journée internationale et dont nous publions le texte à titre documentaire, les femmes ont représenté plus de la moitié (50,3%) de la po-

pulation totale en 2020.

Majoritaires elles le sont tout en étant, si paradoxalement, minoritaires par ailleurs. Tel est le cas dans bon nombre de secteurs où leur participation aurait pu, si l'occasion leur avait été donnée, permettre à la course au développement que notre pays mène de se faire plus rapidement ou du moins à la vitesse des Etats qui campaient au même niveau que lui durant les années soixante et qui se trouvent, de nos jours, aux premières places du podium.

Le langage des chiffres a la qualité d'être plus incisif et plus tranchant que les mielleuses et surannées circonlocutions de cette langue de bois dont raffolent certains com-

municants et autres coupeurs de chrysanthèmes.

Seule la vérité est révolutionnaire, disait Lénine avec raison. Celle qui émane des données que le HCP vient de rendre publiques doit donc nous inciter à remettre l'ouvrage sur le métier. Au train où vont les choses, l'avenir proche ne se conjuguera que difficilement au féminin. A moins qu'il y ait une mobilisation salvatrice de tous et de toutes.

Tant notre histoire que notre position sur la mappe-monde ne nous permettent nullement de prendre nos petites foulées pour des pas de course, ni de nous lover dans l'expectative.

H.T



femmes, plus de temps aux activités professionnelles (22,6%) qu'à celles domestiques (3%).

L'activité professionnelle de la femme ne la libère pas, cependant, de ses responsabilités familiales. Elle continue à supporter les charges des travaux domestiques en leur consacrant quotidiennement 4h18mn, soit à peine 1h 42mn de moins que la femme au foyer. C'est ainsi qu'en cumulant à la fois le temps alloué aux activités professionnelles et domestiques, la charge de travail quotidienne de la femme active occupée atteint en moyenne 6h 21mn (5h 47mn en milieu urbain et 7h13mn en milieu rural).

Le poids du temps réservé aux activités domestiques représente 79% de cette charge [6].

En 2020, la charge de travail domestique supportée par les femmes a augmenté en moyenne journalière de 33 minutes pendant la période de confinement en comparaison à une journée normale avant le confinement [4].

Plus d'une femme sur deux a subi au moins un acte de violence durant les 12 derniers mois

En 2019, plus de 7,6 millions de femmes, soit 57,1%, ont subi au moins un acte de violence, tous contextes et formes confondus. Cependant, ni la scolarisation ni l'activité économique ne préservent les femmes contre la violence. Le contexte conjugal demeure l'espace de vie le plus marqué par la violence et la violence psychologique reste la forme la plus répandue.

Avec une prévalence de 46,1% (5,3 millions de femmes), le contexte conjugal est le premier espace de violence envers les femmes. Le milieu éducatif vient au deuxième rang avec 22,4% des élèves ou étudiantes ayant subi un acte de violence au cours des 12 derniers mois. Dans le milieu professionnel, elles sont 15,1% des femmes qui ont été victimes de violence dans l'exercice de leurs activités. Dans l'espace public, 12,6% des femmes ont subi un acte

de violence [7]. Parmi l'ensemble des femmes victimes de violence physique et/ou sexuelle, tous contextes confondus, 22,8% ont dû supporter, elles ou leurs familles, des coûts directs ou indirects de la violence. Le coût global de cette violence est estimé à 2,85 milliards de DH. En rapportant ce coût au nombre total des victimes, le coût moyen est de l'ordre de 957 DH par victime.

Baisse de la pauvreté et de la vulnérabilité des femmes

L'amélioration des niveaux de vie de la population marocaine au fil du temps s'est traduite par une diminution de la pauvreté et de la vulnérabilité de toute la population, particulièrement pour la sous-population dirigée par des femmes. C'est ainsi que le taux de pauvreté monétaire des femmes cheffes de ménage est passé de 7,4% en 2007 à 3,9% en 2014. Cette baisse est de 15,1% à 9,6% en milieu rural et de 4% à 1,9% en milieu urbain. Quant à la vulnérabilité

économique des femmes cheffes de ménage, elle a enregistré également une baisse importante durant la période 2007-2014. En effet, le taux de vulnérabilité des femmes cheffes de ménage est passé de 16,4% en 2007 à 10,6% en 2014, au niveau national, de 23,2% à 17,4% en milieu rural et de 13,4% à 8,2% en milieu urbain [8].

En 2020, en comparaison avec la période d'avant confinement, le revenu mensuel moyen des femmes actives occupées a baissé de 42% contre 52% pour les hommes [4].

Références

- [1] HCP. Enquête nationale sur l'emploi
- [2] Royaume du Maroc. Rapport national. 2020. Examen national volontaire de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.
- [3] Ministère de la Santé : Enquête nationale sur la population et la santé familiale 2018
- [4] HCP. Enquête sur l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages 2020
- [5] HCP. Enquête auprès des entreprises 2019
- [6] HCP. Enquête nationale sur l'emploi du temps 2012
- [7] HCP. Enquête nationale sur la violence à l'encontre des femmes et des hommes 2019
- [8] HCP. Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2014

Diversifier l'approvisionnement en vue de contourner le retard des livraisons



Il était attendu. Il a été franchi. Au vrai, ce n'est pas une surprise si le cap des 4 millions de Marocains à avoir reçu la première dose du vaccin a été dépassé (4.017.087 personnes). En parallèle, 717.113 personnes ont reçu la seconde dose. Et maintenant? La difficulté d'approvisionnement fait planer sur la campagne de vaccination nationale un ralentissement pour le moins contrariant. Les fournisseurs de vaccins au Maroc, CNBG Sinopharm et AstraZeneca, via le Serum Institute of India pour ce dernier, sont très loin de répondre aux attentes et besoins du gouvernement marocain qui tablait sur une cadence de vaccination élevée pour atteindre l'objectif de 30 millions de citoyennes et citoyens vaccinés avant mai. Scénario improbable.

La problématique des retards de livraison, tous les pays du monde y sont confrontés, sans exception. Alors que faire pour éviter que les efforts des autorités sanitaires marocaines ne tombent à l'eau? En partant du principe que les défauts d'approvisionnement ne seront certainement pas réglés

de sitôt, l'une des solutions envisagées consiste à se tourner vers d'autres fournisseurs. Mais si le gouvernement marocain a payé en avance les 65 millions de doses des vaccins commandés aux labos chinois Sinopharm et britannique AstraZeneca, la facture n'en sera que plus corsée. Mais à l'évidence, cela n'effraie pas le Royaume.

En effet, il semblerait que le comité technique de vaccination au Maroc ait pris la décision de valider deux nouveaux candidats-vaccins. Dans un document relayé par "Médias24", le comité technique de vaccination explique que compte tenu de "la maladie à coronavirus 2019 (Covid-19) qui continue à émerger dans le monde et dans notre pays avec l'apparition de nouveaux variants du virus, cela nous incite à adapter les outils thérapeutiques et scientifiques et nous pousse à diversifier l'approvisionnement en vaccins dont le Royaume pourra en bénéficier".

Les sources d'approvisionnement en question seraient le vaccin russe Sputnik V et l'antidote de Janssen Pharmaceu-

tical du groupe Johnson & Johnson.

Développé entre les murs de l'Institut de recherche Gamaleya/Russia's Ministry of Health, Sputnik V présente plusieurs garanties. D'abord, c'est un vaccin à vecteur viral non répliquatif, à l'image de celui d'AstraZeneca. Dans la revue scientifique The Lancet, les résultats publiés concernant Sputnik V (V pour vac-

cin), évoquent une efficacité de 92%, personnes âgées de plus de 65 ans comprises. Pour atteindre ce taux d'efficacité, deux doses sont nécessaires, la seconde 21 jours après la première injection. Dans cette même étude, les événements indésirables rapportés étaient de grade 1. Soit une absence d'effets indésirables graves.

Plusieurs pays ont approuvé Sputnik V qui doit être conservé entre 2 et 8°C, à savoir les voisins algériens et tunisiens, l'Égypte, le Gabon, le Ghana, la Guinée, Bahreïn, l'Argentine et le Honduras, entre autres. S'agissant du vaccin développé par Janssen Pharmaceutical du groupe Johnson & Johnson, il est plus répandu sur le continent américain, où la Food and Drug Administration (FDA) a accordé une autorisation d'utilisation en urgence aux États-Unis et au Canada une autorisation conditionnelle de mise sur le marché, comme au Bahreïn et en Afrique du Sud.

Lui aussi, vaccin à vecteur viral non répliquatif, pouvant être conservé entre 2 et 8°C mais pas plus de trois mois, l'Ad26.COV2.S, de son nom scientifique, fait de plus en

plus d'émules à travers le monde donc. Contrairement au Sputnik V, une seule dose suffit pour atteindre une efficacité estimée à 72% aux États-Unis et 64% en Afrique du Sud. Pour ce qui est des essais cliniques, un pourcentage des effets indésirables, y compris les effets indésirables graves, a été constaté à l'équilibre entre les deux groupes vaccinés et placebo.

En somme, les deux vaccins précités sont prometteurs mais sont également assujettis à un rythme de production qui est loin d'atteindre des sommets. Si les Russes n'ont publié aucune donnée quant à leur capacité de production, Johnson & Johnson table sur la production d'un milliard de doses en 2021 dont 30 millions commandées par le Royaume-Uni, 200 millions par l'Union européenne, 38 millions de doses seront destinées au Canada et 500 millions au programme COVAX de l'Organisation mondiale de la santé, destinées aux pays qui n'ont pas les moyens de se payer le vaccin. Le Maroc doit ainsi tirer son épingle du jeu. Ce qui est loin d'être évident.

Chady Chaabi



Après AstraZeneca et Sinopharm, Johnson & Johnson et Sputnik V devraient renflouer la liste des vaccins adoptés par le Maroc

Mohamed Amine Bekkali, directeur général du CRI de Béni Mellal-Khénifra

Les secteurs qui ont réalisé les plus grandes performances en matière d'investissement sont l'industrie et les énergies renouvelables

Entretien

Le directeur général du Centre régional d'investissement (CRI) Béni Mellal-Khénifra, Mohamed Amine Bekkali, a accordé un entretien à la MAP dans lequel il aborde les principaux axes de la réforme des CRI ainsi que l'état des lieux et les perspectives de développement de l'investissement dans la région.



Comment se porte l'investissement dans la région de Béni Mellal-Khénifra ?

Je peux dire que grâce à la mise en œuvre de la réforme des CRI, à la mise en place de la Commission régionale unifiée d'investissement (CRUI) et au déploiement de la plateforme digitale de gestion des projets d'investissement CRI-INVEST, la région a pu réaliser de très bonnes performances en matière d'investissement, malgré le contexte difficile marqué par la crise sanitaire.

Au titre de l'année 2020, la CRUI a pu examiner 208 dossiers d'investissement, principalement en visio-conférence en respect des mesures préventives, et elle a validé 133 dossiers, soit une augmentation de 68% par rapport à l'année 2019. Ces projets mobiliseront un programme d'investissement global de près de 10 milliards de dirhams et permettront de créer à terme plus de 5.600 emplois directs permanents.

Cette tendance haussière semble se confirmer au début de l'année 2021, puisqu'au titre des deux premiers mois de l'année, la CRUI a déjà validé 35 dossiers d'investissement, soit presque le double du nombre de projets approuvés à la même période

de l'année 2019.

Je rappelle que la CRUI, présidée par le wali de la région de Béni Mellal-Khénifra, traite les dossiers d'investissement dans un délai moyen ne dépassant pas 10 jours, contre un délai légal fixé par la loi 47-18 qui est de 30 jours. Je tiens à cette occasion à remercier tous les membres de cette commission qui sont mobilisés pour le traitement des dossiers d'investissement en toute célérité et professionnalisme.

Quels sont les secteurs qui s'en sortent le mieux dans le contexte de la pandémie de Covid-19 ?

Tous les secteurs d'activité ont enregistré une augmentation des investissements validés, ce qui marque une très grande confiance des investisseurs dans la capacité de la région et du Royaume en général à dépasser les effets de la pandémie.

Cependant les deux secteurs qui ont réalisé les plus grandes performances en matière des montants d'investissement approuvés sont les secteurs de l'industrie et des énergies renouvelables.

Pour le secteur industriel, il s'agit particulièrement des industries agro-alimentaires qui

connaissent une grande dynamique dans la région grâce à la mise en place de l'agropole, et le lancement du Fonds régional d'appui à l'investissement et la création d'emploi au niveau de l'agropole, qui est géré par le CRI.

Et puis il y a également les industries chimiques et parachimiques qui sont boostées par les investissements de l'OCP au niveau de la région.

Pour le secteur des énergies renouvelables, la CRUI a validé en 2020 deux grands projets de centrales hydro-électriques et un projet de l'énergie solaire. Par la suite, on trouve les secteurs du tourisme, des BTP et des services, notamment dans les domaines de la santé, des loisirs et de l'enseignement privé.

Comment expliquez-vous cette performance ?

Plusieurs moyens ont été accordés au CRI grâce à la réforme qui a été lancée il y a 15 mois. La loi 47-18 nous a conféré de larges prérogatives et le ministère de tutelle (l'Intérieur) nous a fourni les moyens en vue de mener à bien cette réforme stratégique.

Aujourd'hui, les équipes du CRI travaillent d'une manière réellement nouvelle. Nous avons adopté une organisation

horizontale et le mode de management a changé. Le but est d'avancer avec les partenaires locaux et régionaux, avec lesquels on travaille d'une manière très étroite, pour insuffler une nouvelle dynamique à l'économie de la région et promouvoir le volume des investissements.

Le CRI est aujourd'hui structuré en deux pôles. Le premier, "Maison de l'investisseur", a pour mission la simplification des procédures et l'accompagnement des investisseurs qui s'adressent à lui d'une manière spontanée pour investir dans la région. Notre rôle est de les accompagner dans toutes les problématiques qu'ils rencontrent, que ce soit dans les actes administratifs, les financements et la conciliation avec les autres administrations.

Pour ce qui est du pôle "Impulsion économique et offre territoriale", on essaie d'établir le maximum de contacts possibles en concertation avec les principaux acteurs de la région, pour voir ce qu'on peut faire tous ensemble pour attirer les investisseurs et leur offrir les conditions nécessaires pour leur installation. Car le CRI a également pour rôle de participer à l'élaboration de la stratégie régionale de développement.



L'UE confirme ses objectifs de vaccination malgré d'éventuels retards de Johnson & Johnson

Le commissaire européen Thierry Breton a confirmé mardi les objectifs de livraisons de vaccins anti-Covid pour l'Union européenne au deuxième trimestre, malgré d'éventuels retards du laboratoire Johnson & Johnson, dont le produit est en cours d'homologation. "Je ne veux pas anticiper, mais j'ai l'impression que l'Agence européenne des médicaments (EMA) va donner son autorisation" à Johnson & Johnson, "j'espère dans les prochaines heures, ou les prochains jours, ce qui est une très bonne nouvelle", a déclaré M. Breton, responsable de la task force de l'UE sur les vaccins, lors d'une conférence de presse.

Interrogé sur des informations de presse évoquant des retards de livraisons attendus pour ce laboratoire américain en raison de difficultés de production, M. Breton a confirmé les objectifs chiffrés de l'UE, mais il a reconnu que la montée en cadence des usines pharmaceutiques restait un exercice difficile. "Nous avons notre objectif pour le deuxième trimestre et nous avons déjà intégré tous les éléments à la hausse comme à la baisse. Je ne suis ni inquiet, ni préoccupé, concernant cet objectif", a affirmé M. Breton. "Nous voyons certaines usines faire mieux que ce qui était prévu. Certains sont peut-être un peu en retard, mais, personnellement, j'entre-



rai officiellement en contact avec Johnson & Johnson, après le feu vert de l'EMA, donc j'espère que ce sera avant la fin de la semaine", a-t-il dit, confiant de pouvoir alors "en dire plus" sur l'état des capacités de production de l'entreprise.

Trois vaccins ont déjà été autorisés par l'autorité euro-

péenne: BionNTech/Pfizer, AstraZeneca/Oxford et Moderna.

Très critiquée pour la lenteur des livraisons en Europe et les retards du groupe AstraZeneca, la Commission européenne, qui a négocié les contrats au nom de ses 27 Etats membres, table sur une

montée en puissance des livraisons au deuxième trimestre. Elles pourraient atteindre le rythme moyen de 100 millions de doses par mois d'avril à juin, soit 300 millions pour l'ensemble du trimestre, a indiqué lundi la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen. Cela représenterait un double-

ment des cadences de livraisons par rapport à mars.

Bruxelles a affiché l'ambition de vacciner 70% de la population adulte de l'UE d'ici à la fin de l'été, ce qui devrait permettre de lever de nombreuses restrictions qui pèsent sur le quotidien des populations.

Débordé par la pandémie, le Brésil bat son record journalier de morts

Le Brésil a battu mardi son record journalier de décès du Covid-19, avec 1.972 décès officiellement signalés, sans aucun signe de ralentissement de la pandémie dans un pays où le système hospitalier est débordé et où la vaccination progresse lentement. Depuis le début de la crise sanitaire il y a un an, 268.370 décès dus au Covid-19 ont été recensés au Brésil, dépassé uniquement par les États-Unis. Le ministère de la Santé a également signalé 70.764 nouveaux cas, faisant un total de 11,1 millions d'habitants.

Le précédent record de décès avait été établi le 3 mars avec 1.910 morts en 24 heures. Au cours des sept derniers jours, la moyenne est de 1.573 décès par jour, un chiffre en constante augmentation au cours des deux dernières semaines.²

Le pays, qui compte 212 millions d'habitants, connaît une situation dramatique. Selon un rapport publié mardi par la Fondation Fiocruz, qui dépend du ministère de la Santé, les unités de soins intensifs sont occupées à plus de 80% dans 25 des 27 capitales

d'État du Brésil. "La lutte contre le covid-19 a été perdue en 2020 et il n'y a pas la moindre chance de renverser ce scénario tragique au cours du premier semestre 2021", a déclaré à l'AFP Jessem Orellana, un épidémiologiste de Fiocruz/Amazonie. "Le mieux que nous puissions faire est d'espérer le miracle de la vaccination de masse ou un changement radical dans la gestion de la pandémie. Aujourd'hui, le Brésil est une menace pour l'humanité et un laboratoire à ciel ouvert, où l'impunité dans la gestion semble être la

règle", a-t-il ajouté.

Début mars, le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus, avait exhorté le pays à adopter des mesures "agressives" contre la pandémie. "Si le Brésil ne le prend pas au sérieux, cela affectera tous ses voisins et au-delà. Il ne s'agit donc pas seulement du Brésil, je pense que cela concerne toute l'Amérique latine", a-t-il déclaré.

La vaccination, quant à elle, progresse lentement. 8,6 millions de personnes (4,1 % de la popula-

tion) ont reçu une première dose du vaccin, 2,9 millions ont reçu la deuxième dose.

Les vaccins utilisés sont CoronaVac, du laboratoire chinois Sinovac, et le vaccin suédo-britannique d'Astrazeneca/Oxford.

Le ministère de la Santé dit être en négociation avec d'autres laboratoires et reconnaît que "la campagne nationale de vaccination risque d'être interrompue par manque de doses", selon une lettre à l'ambassadeur chinois publiée mardi par le portail d'information G1.

Un activiste du Hirak algérien condamné à deux ans de prison ferme

L'activiste du Hirak en Algérie Sami Dernouni a été condamné mardi à deux ans de prison ferme, par le Tribunal de Tipaza, a indiqué le Comité national pour la libération des détenus (CNLD).

Dernouni, en détention provisoire depuis décembre 2020 à la prison de Leqiaa, située à l'ouest d'Alger, est poursuivi pour "atteinte à la personne du président de la République", "incitation à l'attroupement non armé", "diffusion d'informations mensongères" et "complot".

Le parquet avait requis la condamnation de Dernouni, déjà arrêté et condamné en 2019 à 10 ans de prison ferme, alors que sa défense avait revendiqué son innocence en l'absence de preuves, considérant que son "procès est politique".

Le Tribunal de Tipaza avait décidé de libérer l'enseignante Namia Abdelkader, poursuivie dans le cadre de la même affaire, a précisé le CNLD, ajoutant qu'il est possible que la défense de Dernouni interjette appel de la peine prononcée à son encounter devant la Cour de justice de Tipaza.

Sami Dernouni avait indiqué, lors de son procès, qu'il a été victime de torture lors de sa garde-à-vue.

Sa défense a également fait savoir que l'activiste a subi la torture et souffert d'un mauvais traitement dans le centre de renseignement de Blida.



Les deux avocats Ali Fellah et Abdellah Heboual ont déclaré que Sami Dernouni avait dit durant l'audience qu'il a fait l'objet de torture et souffert du mauvais traitement lors des investigations menées par le service de l'enquête judiciaire relevant de la Direction

de la sécurité intérieure de Blida.

L'avocat Ali Fellah a relevé plusieurs irrégularités entachant le dossier de l'activiste qui a été déshabillé, battu, insulté et électrocuté, déplorant que l'individu concerné a été privé de son droit à un examen médical. De son

côté, M. Heboual a relevé les mêmes irrégularités, déplorant que l'activiste soit privé de son droit à un examen médical et que des déclarations lui soient attribuées dans le PV de l'enquête.

Des avocats et des activistes ont appelé à diligenter une en-

quête au sujet des déclarations de Dernouni, surtout avec l'apparition de plusieurs cas qui affirment avoir fait l'objet de torture et de mauvais traitements incriminés par la loi algérienne et par les pactes internationaux signés par ce pays.

Les étudiants algériens réinvestissent les rues pour réclamer le changement radical



Les marches des étudiants à Alger et autres villes algériennes notamment Bédjaïa

ont repris pour la troisième semaine consécutive, depuis la reprise du Hirak, pour revendiquer

le changement radical, rapportent les médias.

Le cortège, majoritairement

composé de centaines d'étudiants mais aussi d'autres citoyens, a parcouru les principales artères du centre de la capitale pour rejoindre la Grande Poste, lieu de ralliement traditionnel des partisans du mouvement de contestation, indiquent les médias.

Les participants à ces marches ont scandé des slogans demandant, entre autres, "la liberté de la presse", "l'indépendance de la justice", "l'Etat de droit" et "les réformes politiques". Les manifestants ont également souligné que la politique d'intimidation ne leur fait pas peur et que "la rue appartient au peuple".

Ils ont aussi brandi des pancartes à travers lesquelles ils ont exprimé leur refus des accusations véhiculées à leur rencontre sur les réseaux sociaux et qui vi-

sent essentiellement les figures de proue du Hirak.

Les protestataires ont, de même, fait part de leur position vis-à-vis des récentes décisions du président algérien Abdelmadjid Tebboune, les qualifiant d'"illégitimes". Ils estiment que la dissolution du parlement n'est qu'"une mise en scène et que le problème réside dans la légitimité".

A Bédjaï, des centaines d'étudiants ont eux-aussi investi les rues demandant un "Etat de droit" et une "Algérie plurielle".

Des milliers d'Algériens redescendent dans les rues d'Alger et d'autres villes du pays depuis le 2ème anniversaire du Hirak, confirmant la reprise de la mobilisation et revendiquant le "départ du système" et l'établissement d'un Etat de droit.

Economie

Immorente Invest réalise des performances positives malgré la crise sanitaire

Immorente Invest a réalisé, au titre de l'année écoulée qui a été marquée par la crise sanitaire, des performances positives tout en accompagnant ses locataires en difficulté, indique la foncière. En effet, 2,3% des loyers, soit 1,2 million de dirhams (MDH), ont été accordés sous forme de gratuité pour les locataires les plus touchés par la crise sanitaire, précise Immorente Invest dans un communiqué sur ses résultats 2020, faisant état des loyers nets en croissance de 3% par rapport à 2019.

Le résultat analytique, représentant la capacité distributive de la société, s'est, quant à lui, élevé à 40,5 MDH en 2020, en croissance de 22% par rapport à l'année précédente, tiré par la croissance des loyers et par la cession de l'actif Rodia, réalisée avec une plus-value de 13,6 MDH et un TRI (taux de rentabilité interne) de 13,7%, rapporte la MAP.

Au 31 décembre 2020, Immorente Invest a présenté un portefeuille de 617 MDH, composé d'actifs de qualité dans des emplacements prime.

Les locataires de la foncière, sélectionnés par l'équipe de gestion avec soin, présentent des signatures de premier ordre ayant permis à la foncière d'afficher des résultats en croissance dans un contexte de crise sanitaire, assure la même source, soulignant que son rendement brut global, incluant une vacance fin 2020 de 2,5%, s'est établi à 8,2% contre 8,1% en 2019.

Au volet investissement, Immorente Invest a procédé en février 2020 à une augmentation de capital de 408 MDH portant le total des fonds levés à 900 MDH. Cette augmentation de capital en bourse, réalisée avec succès, avait pour objectif de doter la société de capitaux supplémentaires, lui permettant d'investir dans de nouveaux actifs immobiliers et ainsi d'élargir son portefeuille.

Face à la crise sanitaire, le management d'Immorente Invest a fait le choix de la prudence en n'investissant pas de fonds sur l'année 2020 et en reportant ses investissements à l'année 2021, fait savoir le communiqué.

Ainsi, la situation financière à fin 2020 fait acte d'une situation saine, puisque la société a remboursé en mars et avril 2020 l'intégralité de ses dettes.

Depuis 2015, Immorente Invest a payé un rendement annuel régulier de 6 à 6,5 DH/action, correspondant à 6 à 6,5% de rendement sur la base du prix par action de la dernière augmentation de capital. Sur l'année 2021, la foncière entend payer à ses actionnaires un total de 6 DH/action dont 4,5 ont été payés en janvier 2021, le reliquat devant être distribué entre les mois de septembre et décembre 2021.

Société propriétaire d'usines, de bureaux et d'actifs logistiques, tous loués à de grandes entreprises multinationales et à de grands groupes marocains, Immorente Invest perçoit ces loyers et les reverse à ses actionnaires. Historiquement, pour une action achetée autour de 100 dirhams, la société a payé 6 à 6,5 DH par an. Cotée à la Bourse de Casablanca, les actions de cette société sont disponibles tous les jours et peuvent être acquises auprès des réseaux bancaires et sociétés de bourse.

L'OCDE relève ses prévisions de croissance pour 2021



« Accélérer la production et le déploiement des vaccins est la meilleure politique économique envisageable actuellement pour stimuler la croissance et l'emploi », a soutenu l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans un nouveau rapport.

Dans ses perspectives économiques intermédiaires de mars 2021, consacrées aux pays du G20, l'organisation internationale a également annoncé qu'une reprise économique mondiale est en vue ».

Il faut dire que les perspectives de l'économie mondiale se sont considérablement améliorées ces derniers mois, avec le déploiement progressif de vaccins efficaces, l'annonce de relance budgétaire supplémentaire dans certains pays et l'apparition de signaux indiquant que les économies réagissent mieux face aux mesures de lutte contre la Covid-19, a noté l'OCDE.

Grâce à une adaptation aux restrictions imposées par la pandémie, l'activité économique s'est partiellement redressée dans de nombreux secteurs, a-t-elle constaté dans ce rapport intermédiaire de mars 2021. Et d'ajouter : les perspectives se sont éclaircies ces derniers mois à la faveur de

signes de rebond du commerce et de la production industrielle devenus plus manifestes dès la fin de l'année écoulée.

Soulignons en outre que « la croissance du PIB mondial devrait être de 5,6 % cette année, soit une révision à la hausse de plus d'1 point de pourcentage par rapport aux perspectives économiques de l'OCDE de décembre », comme l'a relevé le rapport intermédiaire.

Selon toujours les perspectives intermédiaires du mois en cours, « la production mondiale devrait renouer avec les niveaux d'avant la

pandémie vers le milieu de 2021 ».

Le rapport prévient toutefois que son évolution sera fortement tributaire de l'issue de la course entre vaccins et variants du virus.

Par ailleurs, si « le déploiement des vaccins monte en régime et la relance engagée par les pouvoirs publics, en particulier aux Etats-Unis, devrait insuffler un élan puissants », le document rendu public récemment affirme qu'« une montée en puissance de la vaccination et une relance budgétaire plus ciblée s'imposent pour préparer une reprise durable ».

Cependant, il n'a pas échappé aux auteurs du rapport que les perspectives de croissance durable varient considérablement selon les pays et les secteurs. Ces derniers jugent ainsi « primordial d'accélérer et de mieux organiser la vaccination dans le monde entier ».

D'après l'OCDE, « il faut agir vite et accélérer le déploiement des vaccins pour consolider la reprise », faisant remarquer que les écarts se creusent aux niveaux international et national.

L'organisation n'ignore pas également que le déploiement des vaccins à l'échelle mondiale demeure inégal et que des restrictions subsistent dans certains pays et certains secteurs.

Pour mieux apprécier l'impact du vaccin sur l'évolution de la

croissance mondiale, l'OCDE recourt à deux scénarios (favorable et non favorable).

Concernant le scénario favorable, l'organisation indique que « les perspectives de croissance s'amélioreraient si la production et la distribution de doses s'accéléraient, étaient mieux coordonnées au niveau mondial et précédaient les mutations du virus ».

Selon les perspectives de mars 2021, « c'est ce qui permettrait d'assouplir plus rapidement les mesures de confinement et de faire en sorte que la production mondiale se rapproche des projections d'avant la pandémie ».

S'agissant du scénario défavorable, « les dépenses de consommation et la confiance des entreprises seraient entamées si les campagnes de vaccination n'étaient pas menées assez rapidement pour faire baisser les taux de contamination ou si de nouveaux variants se propageaient et exigeaient des adaptations des vaccins actuels ».

Soulignons qu'en dépit de l'amélioration des perspectives internationales, l'OCDE pense que la production et les revenus risquent d'être toujours, fin 2022, inférieurs aux niveaux attendus avant la pandémie dans de nombreux pays.

Alain Bouithy



Les perspectives économiques mondiales s'améliorent avec le déploiement des vaccins et la relance engagée par les pouvoirs publics

Disway enregistre une hausse de son RNPG en 2020

Le résultat net part du Groupe (RNPG) Disway s'est élevé à 85 millions de dirhams (MDH) à fin décembre 2020, en hausse de 24% par rapport à celui de 2019.

Dans un communiqué sur ses résultats annuels 2020, le distributeur en gros de matériel informatique et télécoms explique cette progression par la bonne performance du résultat d'exploitation et l'amélioration notable du résultat financier qui est passé à 7,7 MDH, contre -1,5 MDH en 2019.

Le résultat d'exploitation, lui, s'est amélioré de 11,6% à 117 MDH, sous l'effet de la baisse significative des charges d'exploitation qui se sont élevées à 102 MDH, en réduction

de 11% par rapport à 2019.

Le chiffre d'affaires consolidé a enregistré une progression de 5,2% à 1,709 milliard de dirhams (MMDH) en 2020, due notamment à la bonne dynamique commerciale du Groupe, indique le communiqué, publié au lendemain de la réunion de son directoire.

A fin décembre 2020, le total bilan consolidé de l'entreprise s'est établi à 1,03 MMDH, contre 1,08 MMDH une année auparavant. "Le groupe Disway renforce sa solidité financière avec un financement global assuré à 100% par les fonds propres", fait savoir la même source.

Et d'ajouter que le directoire a décidé de proposer lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire, la distribution d'un dividende de 35 dirhams par action, soit une progression de 25%.

Au volet perspectives, le groupe indique rester "confiant et optimiste puisque la crise actuelle a permis de mettre en évidence le besoin pressant des entreprises et des particuliers de s'équiper en matériel informatique", relevant cependant que les difficultés industrielles et logistiques que rencontrent les différents constructeurs ont et continuent d'impacter la disponibilité des produits sur le marché.

La reprise des sociétés cotées en bourse en perte de vitesse

Alors que les investisseurs espéraient une reprise plus nette au 4^{ème} trimestre de l'année écoulée, notamment avec le redressement de l'activité économique et des prévisions de croissance plus optimistes, les réalisations commerciales des sociétés cotées en Bourse de Casablanca se sont inscrites en une baisse plus prononcée qu'un trimestre auparavant.

Selon les calculs d'Attijari Global Research (AGR), la filiale d'Attijariwafa bank dédiée à la recherche, le chiffre d'affaires (CA) agrégé de la cote casablancaise s'est élevé à près de 61 milliards de dirhams (MMDH) entre octobre et décembre 2020, en baisse de 6,7% par rapport à la même période de 2019, rapporte la MAP.

En effet, à date d'aujourd'hui, et après clôture de la saison des publications trimestrielles, 50 so-

ciétés cotées sur les 71 ayant publié leurs indicateurs d'activités ont fait état d'un chiffre d'affaires en baisse, contre seulement 43 au cours de la période juillet-septembre 2020.

Ce repli des revenus de la cote boursière intervient après une quasi-stagnation au premier trimestre (+0,5%), suivie de deux baisses successives aux deuxième et troisième trimestres de -10,5% et -4,5% respectivement. Sur l'ensemble de l'année écoulée, le chiffre d'affaires global s'est contracté de 5,1% à 239,8 MMDH.

Toutefois, cette contraction du chiffre d'affaires du marché casablancais cache des disparités sectorielles. La crise du nouveau coronavirus a manifestement affecté le secteur de la "participation et promotion immobilières". Le revenu global des trois sociétés immobilières cotées a, en effet, chuté de plus de 1,527 MMDH sur le seul quatrième trimestre, soit 66,2%.

Dans le détail, le chiffre d'affaires de "Résidences Dar Saada" (RDS) a accusé une forte baisse de 94,5% à seulement 37 millions de dirhams (MDH), celui d'"Alliances Darna" s'est établi à 286 MDH, en repli de 56,3%, alors que le chiffre d'affaires de Douja Prom Addoha s'est replié de 53,2% à 457 MDH. Notons cependant que les préventes de ces trois sociétés durant le 4^{ème} trimestre se sont chiffrées respectivement à 1.010 unités, 798 unités et 1492 unités, soit des hausses de 45%, 11% et 1,8% par rapport au T4-2019.

Le secteur du "Pétrole et gaz" a, quant à lui, vu son chiffre d'affaires global baisser de 873 MDH



au T4-2020, impacté par la contraction de la demande du fait des mesures sanitaires liées à la lutte contre la pandémie. Par valeur, le CA de Total Maroc a baissé de 25,8% à 2,217 MMDH, tandis que celui d'Africia Gaz s'est contracté de 6,9% à 1,393 MMDH.

S'agissant du secteur financier, le produit net bancaire (PNB) des six banques cotées a reculé de 440 MDH au titre du 4^{ème} trimestre 2020 (-2,7%). Au niveau individuel, Attijariwafa Bank affiche un PNB en baisse de 3,4% à 5,696 MMDH, Bank of Africa de 3,25 MMDH (-7%), BNCI de 749 MDH (-4,1%) et CDM de 607 MDH (-1,6%). En revanche, BCP et CIH ont fait état d'un PNB en hausse de 0,6% et 2,6% à respectivement 4,787 MMDH et 707

MDH. En ce qui concerne les sociétés de financement cotées, elles ont enregistré un chiffre d'affaires de 1,227 MMDH au T4-2020, contre 1,286 MMDH une année auparavant. Le revenu global des cinq acteurs d'assurance et courtage s'est chiffré, quant à lui, à 4,322 MMDH, contre 4,445 MMDH au T4-2019.

Au niveau du secteur du "Bâtiment et matériaux de construction", le chiffre d'affaires des sept opérateurs s'est établi à 4,776 MMDH entre octobre et décembre 2020, contre 4,81 MMDH la même période de 2019. Côté cimentiers, LafargeHolcim Maroc a vu son CA reculer de 0,7% à 2,04 MMDH et Ciments du Maroc de 7,2% à 885 MDH.

Pour le secteur des "Mines", la baisse du chiffre d'affaires de Ma-

nagem de 6,1% à 1,2 MMDH et de la Compagnie minière de Touissit (CMT) de 9% à 121 MDH, a été atténuée par la hausse de celui de la société métallurgique d'Imiter (+7,8% à 236 MDH).

A l'opposé, le secteur de l'automobile a affiché un chiffre d'affaires trimestriel en amélioration de 152 MDH, à la faveur de la bonne performance d'Auto Hall (+19,2% à 1,486 MMDH) et Ennaki (+11,2% à 480 MDH). Auto Nejma a accusé une baisse de 20% à 539 MDH.

Le revenu global du secteur de "l'industrie pharmaceutique" s'est établi, quant à lui, à 695,8 MDH, contre 631 MDH (+10,2%), tandis que celui des "Télécommunications" a enregistré une légère amélioration de 0,7% à 9,27 MMDH.



Les réalisations commerciales affichent une baisse plus prononcée qu'un trimestre auparavant

Les opérateurs miniers marocains très engagés dans le partenariat Sud-Sud

Les opérateurs miniers marocains sont très engagés dans le partenariat Sud-Sud conformément aux orientations éclairées de SM le Roi Mohammed VI, a relevé le secrétaire général de l'Office national des hydrocarbures et des mines (ONHYM), Abdellah Moutaqui.

L'ONHYM assure le renforcement des capacités du personnel des institutions au niveau de 13 pays et l'OCPSA soutient de manière intégrée l'agriculture africaine

dans 16 pays, a souligné M. Moutaqui dans un entretien à la MAP, notant que le développement minier est un champ de partenariat et de partage d'expertise et d'expérience par excellence.

En plus de ces programmes, a-t-il poursuivi, le modèle minier marocain pourrait servir, dans un processus de partage d'expertise mutuel, d'exemple pour une bonne identification des acteurs et partage des rôles entre Etat, fédérations, secteur privé et société civile et une meilleure organisation des chaînes de valeurs.

Il s'agit aussi du renforcement des institutions de gouvernance sur le plan de la régulation et du suivi technique, du développement d'un capital humain minier national et de la maîtrise de la triple performance économique, sociale et environnementale, propre au concept de développement durable, a-t-il ajouté.

Selon le responsable, la maturité du modèle marocain, par rapport à ceux de nombreux pays du continent africain, se

matérialise par une stabilité au niveau réglementaire, avec séparation des rôles entre l'Etat et le secteur privé, voire une dynamique d'exploitation liée à une exploration active.

Elle se matérialise également par la disponibilité d'une expertise nationale sur les volets régulation et technique, la transformation du potentiel et l'organisation en filières, la maîtrise de la performance environnementale, du contenu local et de l'acceptabilité sociale, a-t-il indiqué.

Art & culture

Le dernier album de Booba fait un énorme carton en streaming



La star du rap français Booba clame qu'«Ultra», tout juste sorti, est son dernier album: le boucanier du rap ne disparaît pas pour autant de l'horizon à 44 ans, puisqu'il continue à mettre à l'eau une flottille de nouveaux talents. Le «Duc» a répété sur les plateaux qu'il en avait fini avec le format album. Ce qui n'exclut pas un morceau quand ça lui chante. «Un come-back? Ouais, mais pas en album, j'ai des sons qui vont sortir après l'album, j'ai déjà enregistré des featurings (collaborations)», a-t-il ainsi lâché sur la chaîne télévisée France 5. Et surtout, «B20» n'a pas l'intention d'abandonner sur un porte-manteau sa casquette de directeur artistique/producteur. «Ce n'est pas comme si j'allais rester chez moi à mettre des coups de pied dans des cailloux, je suis occupé, j'ai mes labels (...) si un de mes artistes réussit ou sort un morceau qui me plaît, c'est une victoire», a-t-il développé sur la radio publique RFI. «Avec Booba, on est dans la logique du sportif de haut niveau qui ne veut plus continuer mais qui ne va pas sortir du «game» (du mi-

lieu musical) pour autant», analyse pour l'AFP Olivier Cachin, journaliste spécialiste du rap. «Le modèle c'est Zizou», l'icône du football français Zinedine Zidane aujourd'hui entraîneur du Real Madrid. «Celui qui était le meilleur N°10 et veut devenir le meilleur entraîneur; la question c'est «y-arrivera-t-il?»», poursuit-il.

Directeur d'écuries —avec les labels 92i, 7 Corp ou Piraterie Music— est l'un des costumes les moins connus de son personnage, souvent réduit à ses chiffres de vente (ses neuf albums précédents ont été classés au sommet des charts, «Ultra» connaît un démarrage impressionnant) ou à son art consommé du trash et du clash. Qui déborde parfois des réseaux sociaux comme quand il se bat avec Kaaris, un de ses anciens protégés, dans un aéroport. Tout au long d'une carrière entamée il y a 26 ans, on ne compte plus les coups de pouce, qui ont parfois tourné ensuite aux coups de gueule comme pour Kalash, Damsy; Maes étant l'exception, tête d'affiche entretenant toujours de bons rapports avec lui.

Son dernier album fait ainsi la part belle aux jeunes pousses qu'il espère voir s'épanouir. On trouve ainsi sur «Ultra» (chez Tallac Records) des titres avec JSX, SDM, Dala, Gato, Bramsito ou Elia. «On s'attendait à des «featurings de malade» (avec des noms connus) pour son dernier album: en fait il y a des «rookies» (débutants), une nouvelle génération à qui il passe le relais», complète Olivier Cachin. Le titre le plus surprenant est «Grain de sable», avec Elia, collaboration d'une profonde mélancolie, loin de l'univers cru du «Duc». «Ca prouve qu'il est ultra à l'écoute, ultra sensible, ultra sincère, que c'est un esprit libre, que ce qu'il fait, c'est de la chanson, qu'il en fait partie, qu'il n'est pas en marge», explique à l'AFP la jeune artiste signée sur 92i. «Il m'a envoyé une «instru», ce morceau au piano, je lui ai renvoyé mon couplet et le refrain quelques heures plus tard et il m'a répondu «j'ai du travail maintenant» (rires), puis il a mis son couplet, la conclusion et a trouvé le titre», confie-t-elle. Dans sa partie de chanson,

Booba s'amuse avec l'imagerie liée aux pirates («J'ai l'oeil crevé, une jambe de bois»), signature de ses activités (label Piraterie Music, vêtements griffés Pirates by nature, etc). «Le pirate, c'est aussi celui qui vit entre deux mers, qui va à la découverte des choses», conclut Elia. Depuis sa sortie vendredi dernier, cet ultime opus fait s'emballer les plateformes de streaming, comme le confirme Antoine Monin, directeur de la musique chez Spotify France: «La journée de sortie de l'album de Booba a comptabilisé plus de 12 millions d'écoutes dont presque 10 millions uniquement sur l'album. Pour l'instant c'est la plus grosse sortie de l'année.»

Des titres écoutés en France, mais pas seulement, confirme Antoine Monin: «Il est très écouté dans les territoires francophones, mais il est aussi très écouté en Allemagne, en Russie, aux États-Unis. De tous les albums qui sont sortis en à la même période, l'album de Booba a été celui qui a été le plus écouté dans le monde sur Spotify.» Les adieux se feront donc sur un succès.

Les César feront-ils à nouveau rêver ?

Crash-test pour les César: donnée moribonde l'an dernier, la soirée de récompenses du cinéma français veut prouver qu'elle a survécu à sa crise existentielle, et à la pandémie. Sans renoncer à faire rêver. Il faudra tout le talent de Marina Fois, maîtresse de cérémonie de cette 46^{ème} édition, pour faire sourire le (rare) public de l'Olympia vendredi.

Dans la salle, pandémie oblige, pas de grandes retrouvailles: seuls les nommés de chaque catégorie, les remettants de chaque César et les personnalités honorées sont conviés. Mais ce ne sera «pas une soirée pour chouiner», a promis la maîtresse de cérémonie, épaulée à l'écriture par Blanche Gardin et Laurent Lafitte, pleine d'ironie: «c'est quand même aux enterrements que l'on rit le plus».

Pour égayer la soirée, un César anniversaire sera remis à une bande de joyeux sexagénaires, la troupe du Splendid (Christian Clavier, Gérard Jugnot, Thierry Lhermitte, Michel Blanc, Josiane Balasko...) auteurs de monuments du rire, des «Bronzés» au «Père Noël est une ordure». Mais le coeur n'est vrai-

ment pas à la fête dans le monde du cinéma, qui désespère toujours d'obtenir le moindre signal d'une réouverture des salles, un an après la première décision gouvernementale enjoignant d'éteindre les projecteurs.

Du côté des récompenses, un trio de films fait la course en tête. Grand favori avec 13 nominations, «Les choses qu'on dit, les choses qu'on fait» d'Emmanuel Mouret, inlassable explorateur du sentiment amoureux, peut espérer, outre le titre de meilleur film, celui de meilleure actrice (Camélia Jordana) et de meilleur acteur (Niels Schneider).

Sont également très bien placés «Été 85» de François Ozon, cinéaste souvent nommé et jamais récompensé, ainsi qu'«Adieu les Cons» d'Albert Dupontel, à la réalisation et à l'interprétation, avec Virginie Efira, en lice pour le César de la meilleure actrice.

Dans toutes les catégories, des valeurs montantes (la réalisatrice Caroline Vignal et l'actrice Laure Calamy pour «Antoinette dans les Cévennes», l'acteur Jonathan Cohen dans «Enorme») côtoient de plus vieux routards

du cinéma (l'acteur Lambert Wilson pour «De Gaulle», ou l'actrice Barbara Sukowa pour «Deux», primée à Cannes il y a 35 ans)...

La sélection était extrêmement limitée cette année, car seuls les films sortis en salle en 2020, passés entre les gouttes des mois de confinements, pouvaient concourir. Mais l'essentiel ne sera pas forcément là: les César doivent aussi prouver qu'ils ont fait leur mue après une crise historique l'an dernier. Sur fond de polémique autour de Roman Polanski, l'Académie, accusée d'entre-soi et d'opacité, avait vu sa direction démissionner deux semaines avant la cérémonie. Qui avait récompensé le cinéaste franco-polonais meilleur réalisateur pour «J'accuse», sur l'affaire Dreyfus.

Indignée, l'actrice Adèle Haenel avait quitté avec fracas la cérémonie, dénonçant le sacre d'un cinéaste qui fait face à des accusations de viol. 48 heures plus tard, une tribune retentissante de l'auteure Virginie Despentes à Libération, intitulée «On se lève, et on se barre!» achevait de planter le dernier clou

dans le cercueil des César, ancienne version.

L'institution a depuis été revue de fond en comble, avec des processus plus transparents et démocratiques, sous l'égide d'une toute nouvelle direction, confiée à Véronique Cayla et le réalisateur Eric Toledano. Le choix de Marina Fois en maîtresse de cérémonie, actrice féministe et à la pointe de la dénonciation des pratiques de l'ancienne direction, n'est pas neutre. L'audience, qui avait atteint un pic à plus de 2 millions de téléspectateurs l'an dernier, suivra-t-elle? Niveau prix, malgré le ravalement des César, le renouveau risque de se faire encore attendre: côté parité une seule femme est nommée dans la catégorie reine du «meilleur film», Caroline Vignal, tout comme pour la «meilleure réalisation» (Maïwenn pour son film «ADN»).

Quant à la diversité, notamment ethnique, un autre sujet brûlant, elle ne devrait apparaître qu'à dose homéopathique, un an après le sacre des «Misérables» de Ladj Ly, comme meilleur film.

Mister You condamné pour avoir fait la pub de dealers



Le rappeur franco-marocain Mister You a été condamné en appel mardi à Paris à 24 mois de prison aménageable pour avoir fait la promotion en février 2019 sur les réseaux sociaux d'un important point de deal de banlieue parisienne. En première instance, le rappeur parisien avait été condamné par un tribunal à un an sous bracelet électronique et reconnu notamment coupable d'acquisition de stupéfiants, infraction dont il a été relaxé mardi en appel. "Il s'agit d'un arrêt incohérent: on relaxe d'une infraction, sans en tirer les conséquences sur la peine", a réagi auprès de l'AFP son avocat Robin Pinsard, annonçant son intention de se pourvoir en cassation.

Sur Snapchat, où les vidéos du rappeur de 37 ans peuvent être vues par

200.000 personnes, majoritairement des jeunes, le rappeur s'était filmé en train de fumer du cannabis provenant d'un point de deal en banlieue parisienne, à qui il adressait une "spéciale dédicace". "Mmmh qu'est-ce qu'il y a là-dedans?", chantonait-il en montrant le cannabis, avant de s'allumer un joint.

De la "connerie" et de la "pure bêtise", avait-il plaidé en première instance. "Au bout de deux heures j'ai retiré" la vidéo des réseaux sociaux, avait-il expliqué, en s'excusant. Pendant des mois entre 2018 et 2019, les policiers avaient multiplié les opérations sur ce point de deal - plus de 200 arrestations en un an -, considéré comme l'un des plus gros de la région parisienne avec un bénéfice par se-

maine estimé à 100.000 euros. Les enquêteurs estimaient que la "pub" de Mister You visait à faire remonter les ventes d'un trafic qui commençait alors à battre de l'aile.

Une "démarche marketing bien orchestrée" supplémentaire pour ces trafiquants, qui s'étaient imposés grâce à leurs boîtes reconnaissables et à une "stratégie commerciale agressive" sur Snapchat, selon un enquêteur.

Rappeur dont les clips enregistrent aujourd'hui plusieurs dizaines de millions de vues sur YouTube, Mister You s'est notamment fait connaître du grand public à la fin des années 2000 en publiant de la musique alors qu'il était en cavale dans une affaire de trafic de drogues.

Bouillon de culture

Exposition

Le vernissage d'une exposition collective de femmes a eu lieu lundi à la galerie Kacimi à Fès, à l'initiative de la direction régionale de la culture. Organisée dans le cadre des activités de célébration de la journée internationale de la femme, l'exposition donne à voir 38 toiles réalisées par douze artistes peintres marocaines. Il s'agit de Soufia Zemrani, Kawtar Marzouk, Manal Mokhlis, Fatima Ammari, Chadia Benslimane, Najia Aznar, Amal Aribou, Badia El Ouahmiri, Ikram Kalfati, Khawla Remmah, Meriem Benmakhlof et Ahlam Ben Hammou.

La directrice de la culture Fès-Meknès, Khadija El Arime, a souligné, à cette occasion, que cette manifestation s'inscrit dans la célébration des acquis et la mise en valeur de la place de la gent féminine dans divers domaines.

Approchées par la MAP, des artistes participantes n'ont pas caché leur joie de prendre part à cette exposition collective qui, plus est, se tient à l'occasion d'une journée internationale chère aux femmes. Pour l'artiste Ikram Kalfati, sa participation représente "une belle expérience et un encouragement pour aller de l'avant dans son action et réaliser de meilleures œuvres". Faisant part de sa passion de longue date pour l'art, elle a mis l'accent sur l'importance pour la femme de développer son talent à travers l'étude et la recherche. L'artiste Badia El Ouahmiri, qui a pris part à de nombreuses expositions artistiques en France et en Espagne, a souligné, elle, que l'art est un moyen noble d'exprimer ses idées et ses sentiments.

Cette exposition, qui réunit de talentueuses artistes marocaines de différents courants artistiques, se poursuivra jusqu'à 20 mars.



Abdelmajid Sebbata: J'ai entamé "Le dossier 42" en isolement et j'ai sorti de l'oubli un drame historique



L'écriture du roman "Milaf 42" (le dossier 42), qui a réussi à atteindre la longue liste des nominations pour le Prix international du Roman arabe "Booker" pour l'année 2021, m'a obligé d'entrer en isolement pour lui consacrer tout mon temps, et pouvoir sortir de l'oubli le drame des huiles frelatées, a affirmé le jeune écrivain marocain, Abdelmajid Sebbata.

Le romancier a expliqué, dans un entretien publié sur le site web du Prix, que l'idée du roman lui est venue en octobre 2017, lorsqu'il a lu un article traitant du sujet de la catastrophe des huiles frelatées au Maroc peu après son indépendance, ajoutant qu'il a aussitôt pris la décision de mettre au jour "ce sujet oublié", et de le présenter "à ma génération pour qu'elle en connaisse les détails,

et enfin pouvoir réhabiliter - quoique symboliquement - les victimes."

Sebbata, qui avait précédemment remporté le prix du livre marocain en 2018 pour son roman "l'heure zéro", a indiqué que l'écriture de son dernier roman a pris neuf mois, étant donné qu'il adopte une méthode rigoureuse qui consiste à rassembler la documentation et développer une conception préliminaire de l'intrigue avant de se lancer dans l'écriture. Le jeune rbati, né en 1989, a déploré l'impact négatif de la pandémie de Covid sur la réception de son travail, regrettant qu'elle l'a privé de son droit de le présenter après l'annulation des expositions, des réunions et des cérémonies de signature en raison du virus. En revanche, a-t-il poursuivi, le plus beau aspect de la littérature, "c'est sa forte

capacité à défier et transcender toutes les frontières spatiales et temporelles".

Dans sa présentation de l'ouvrage, le site internet du "Booker Prize" salue un "roman avec une intrigue déroutante, écrit avec des techniques narratives postmodernes". Diplômé en génie civil, Abdelmajid Sebbata compte à son actif un autre roman, "derrière le mur de l'amour" (NovaPlus, 2015), ainsi que des traductions de deux œuvres de l'écrivain français Michel Bussi, qui s'ajoutent à plusieurs articles et traductions traitant de questions littéraires, culturelles et historiques. Créé à Abu Dhabi, le Booker Prize est soutenu par la Fondation du "Booker Prize" à Londres et financé par le département de la Culture et du Tourisme d'Abu Dhabi.

14 Annonces

LIBÉRATION JEUDI 11 MARS 2021

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE BENSILIMANE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°2/2021

Le 06/04/2021 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport, de la Logis-

tique et de l'Eau de Benslimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour objet : Travaux de balisage des plages : David, Dahoumy, Bouznika et Cherrat, province de Benslimane.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la DPETLE de BENSILIMANE avenue des F.A.R-Benslimane, il peut également être télécharger à partir du portail

des marchés Publics et à partir de l'adresse électronique suivante www.marchéspublics.gov.ma Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (7000,00) Sept mille dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: (193.074,00) Cent quatre-vingt-treize mille soixante-quatorze dirhams.

Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Mr le DPETLE de Benslimane. - Soit les remettre au prési-

dent de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation : N°1984/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION FES-MEKNES
PREFECTURE DE MEKNES
Conseil de la Préfecture de Meknès
Direction générale des services /SETM
Avis d'appel d'offre ouvert N° 01/2021/DBM

Le 08 Avril 2021 à 10 heures, il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès « sis à Avenue Abderrahmane Bnou zaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismailia" » à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

La vente de bois d'abatage des arbres sise propriété dite « Ajaabou » Commune Ain Leuh Province Ifrane

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Ressources Humaines, des Affaires Juridiques et du Patrimoine du Conseil de la Préfecture de Meknès. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma.

Le montant de la caution est fixé à la somme de : Deux mille dhs (2.000,00 DH).

L'estimation de coût de vente est fixée à la somme de : Vingt-trois mille cinq cent cinquante dirhams. (23.550,00 DH)

L'adjudicataire de l'appel d'offres doit s'acquitter séance tenante du montant de la vente majoré de 10% pour les frais de publicité de vente soit en espèce ou par chèque certifié.

Les concurrents peuvent: - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil de la Préfecture de Meknès. - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer leurs plis électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n°20-14 du 04 septembre 2014

Le dossier de chaque participant doit être déposé sous pli fermé indiquant :

- Nom et adresse du concurrent

- Objet de l'appel d'offres.

- La date et l'heure de l'ouverture des plis ;

- Une mention indiquant que le pli ne doit être ouvert avant l'ouverture des plis que par le président de la commission d'ouverture

des plis relative à l'adjudi-

cation publique.

- Ce pli contient deux enveloppes séparées :

- La 1ère enveloppe fermée et paraphée contient le dossier administratif comprenant la mention : « dossier administratif » et doit contenir :

- Demande de participation à l'appel d'offres ;

- Acte d'engagement relatif à l'exécution de l'opération d'abattage de bois des arbres certifiée conforme;

- Copie certifiée conforme de la CI N;

- Copie du registre de commerce ;

- L'originale de la Caution bancaire ou du récépissé de la caution déposée auprès du trésorier préfectoral de Meknès.

- La 2ème enveloppe fermée et paraphée contient l'offre financière comprenant la mention « offre financière ».

Il est prévue une visite des lieux le 25/03/2021 à 10h00 mn, rendez-vous au siège de la Commune Ain Leuh à la date et l'heure précitées.

N°1985/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE CHUCHAOUA
CERCLE DE CHICHAOUA
CAIDAT SAIDATE
COMMUNE SAIDATE
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°01/2021

Le 06 /04/2021 à 10H 00 du matin il sera procédé au bureau Mr. Le président du conseil communal DE SAIDATE, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres pour location des logements (une maison) communaux au centre Aguidir de la Commune Saïdate Province de Chichaoua.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de la régie de la commune ou téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1000 ,00 dhs (Mille Dirhams) pour logement n°3 ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles du cahier de charge

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au Président de la commune saïdate Province de chichaoua,

- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés de la commune chichaoua.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

- Soit les envoyer par courrier électronique.

Les pièces justificatives que le pli ne doit être ouvert avant l'ouverture des plis que par le président de la commission d'ouverture

des plis relative à l'adjudi-

cation publique.

N°1988/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE BENI MELLAL KHENIFRA
PROVINCE DE BENI MELLAL
CERCLE DE KASBA TADLA
COMMUNE OULED SAID

PROGRAMME PREVISIONNEL
ANNEE BUDGETAIRE : 2021

Le programme prévisionnel des marchés que le maître d'ouvrage : Le président de la commune ouledsaid l'oued

envisage lancer pour l'année 2021 est le suivant :

TRAVAUX

Type de prestations	Objet de prestations	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées
Travaux	Travaux d'électrification 1er catégorie	groupement Ait Rmada centre de la commune	Appel d'offres ouvert	04/2021	Tél :0523500202 Adresse électronique : communeouledsaidoued@yahoo.fr
Travaux	Travaux d'aménagement des pistes communales	Smaala et coopérative maadania	Appel d'offres ouvert	04/2021	

SERVICES

Type de prestations	Objet de prestations	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées
Location	Location du souk hebdomadaire au titre de l'année 2022	Centre ouled said l'oued	Appel d'offres ouvert	4ème trimestre 2021	Tél :0523500202 Adresse électronique : communeouledsaidoued@yahoo.fr

N°1988/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE BENSILIMANE
PROGRAMME PREVISIONNEL 2021

Objet	Nature de la prestation	Lieu d'exécution	Mode de passation	Estimation Adm. (En DH)	Date prévue pour la publication	Réserve aux PME (Oui/Non)
Plan de campagne 2021 – Travaux de signalisation horizontale des RR et RP	Travaux	Province de Benslimane	AOO	200.000,00	mai-21	Non
Plan de campagne 2021-Fourniture et pose des panneaux de signalisation verticale pour le réseau routier relevant de la DPETLE de Benslimane.	Travaux	Province de Benslimane	AOO	200.000,00	mai-21	Non
Plan de campagne 2021- Achat de liant nécessaire à l'entretien du réseau routier relevant de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport, de la Logistique et l'Eau de BENSILIMANE	Fourniture	Province de Benslimane	AOO	200.000,00	mai-21	Non
Travaux de balisage des plages : David, Dahoumy, Bouznika et Cherrat, province de Benslimane.	Travaux	Province de Benslimane	AOO	200.000,00	avr-21	Non
Fourniture des agrégats et des matériaux de construction	Fourniture	Province de Benslimane	AOO	100.000,00	mai-21	Non
PRDTS-Construction d'un ouvrage d'art sur oued Nffikh -sur NC856	Travaux	Province de Benslimane	AOO	5.500.000,00	juil-21	Non

PROGRAMME PREVISIONNEL 2021

Objet	Nature de la prestation	Lieu d'exécution	Mode de passation	Estimation Adm. (En DH)	Date prévue pour la publication	Réserve aux PME (Oui/Non)
PRDTS- Construction d'un ouvrage d'art sur oued Laatach -RP3338	Travaux	Province de Benslimane	AOO	9.000.000,00	juil-21	Non
Renforcement RN1 (entre PK 6+000 au PK 10+000)	Travaux	Province de Benslimane	AOO	8.500.000,00	avr-21	Non
Recharger des accotement et revêtement des RP	Travaux	Province de Benslimane	AOO	2.000.000,00	avr-21	non
Etude de construction de la voie de contournement	service	Province de Benslimane	AOO	300.000,00	mai-21	non
Etude d'élargissement et de renforcement de la RP3325	service	Province de Benslimane	AOO	300.000,00	mai-21	non

(*Il s'agit du montant annuel

N°1987/PA

N°1986/PA

« STE FAST GREEN SERVICE » SARL AU

« STE FAST GREEN SERVICE » SARL AU
 MODIFICATION
 Au terme d'un PV de l'AGE, en date du 02/11/2011 de la société FAST GREEN SERVICE Sarl au capital de 10.000,00 Dirhams, il a été décidé ce qui suit:
 - Cession de 50% parts sociales appartenant à Mr OUSSAÏDE ABDELLATIF soit (50 parts) au profit de Mr. CHABANI YOUSSEF,
 Nouvelle répartition du capital Mr. CHABANI YOUSSEF (50 parts) Mr OUSSAÏDE ABDELLATIF (50 parts) soit 10.000,00 Dirhams
 - Changement de la forme juridique de société à responsabilité limitée d'associer unique « SARLAU », A une société à responsabilité « SARL »
 Démission de Mr. OUSSAÏDE ABDELLATIF de sa qualité de gérant unique.
 Nomination de Mr. CHABANI YOUSSEF en qualité de gérant unique pour une durée illimitée.
 - Le dépôt légal a été effectué au secrétaire greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 21 Février 2012 sous le N°3300.

N°1989/PA

« KAB SAFE » SARL

« KAB SAFE » SARL
 Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 18/02/2021, il a été établi les Statuts d'une SARL dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes:
 - Dénomination : « KAB SAFE » SARL
 - Objet : Importation exportation de toutes sortes de coffre fort et matière première pour la fabrication de ces derniers. Fabrication de meubles métalliques. La commercialisation de tous articles de bureaux.
 SIEGE SOCIAL : 147 Bd la résistance résidence AFA apt 22, 2ème étage Casablanca.

CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DH divisé en 1.000 parts sociales de 100,00 DH chacune attribuées à :
 - M.BELAÏD KABASSI : 50 Parts Sociales
 - M.RACHID KABASSI : 25 parts sociales
 - M.YOUSSEF KABASSI : 25 parts sociales
 GERANCE : la Société est gérée par M.belaid kabassi et M.rachid kabassi
 EXERCICE SOCIAL : du 1er Janvier au 31 Décembre.
 DUREE : 99 ans.
 Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca sous le N° 768285 en date du 03/03/2021.

N°1990/PA

« AZUR GLASS » SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE : 100.000,00 DH
 SIEGE SOCIAL : rue Sulaiman azmi n°7
 QUARTIER DES HÔPITAUX, CASA

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03/02/2021 a décidé ce qui suit :

- 1) le transfert de siège social de la société de Casablanca, rue Sulaiman Azmi n°7 Quartier Des Hôpitaux, au, 41 rue Ibnou Jahir, Bourgogne arrondissement d'Anfa. Même ville
 - 2) La modification de l'article 04 des Statuts.
- Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca en date Du 03/03/2021 sous N° 768398.

N°1991/PA

FIDUCIAIRE BOUGA-FER CONSEILS
 CABINET FIDUCIAIRE
 TEL : 06 71 66 19 18 / 06 61 86 89 08
 Aux termes d'un acte S.S.P en date de 25 /02/2021

Marrakech il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « NEW EL.HAOUZ » SARLA AU
 Siège social : MAGASIN N3 DOUAR OUAHAT SIDI BRAHIM BLOC B N 90 MARRAKECH
 Objet social : TRAVAUX DIVERS DE CONSTRUCTION-IMPORTATION - AGRICULTURE-TRAVAUX DIRRIGATION -IMPORT-EXPORT-NEGOCE
 Durée : 99 ans.
 Capital Social : 100 000,00dhs divisé en 100 parts social de 100 dhs chacune. Le capital social est entièrement libéré, souscrite en totalité a MRSI SAGHIR EL MUSTAPHA l'associé unique.

Gérance : la société est gérée par MRSI SAGHIR EL MUSTAPHA CIN E237332 pour une durée illimitée.
 Année sociale : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.

Dépôt légal : a été effectué au tribunal de Marrakech sous le N°M03_21_2300624121418/2_021/D.A.C.E./ RC sous N° 112153/2021 / LE 08/03/2021
 N°1992/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE D'AZILAL
 COMMUNE DE TABIA
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 N° : 01/2021.

Le Mercredi 07 Avril 2021 à 11 heures il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune de Tabia Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :
 Achèvement d'adduction en eau potable des douars THARRISSINE ET IOUZALNE à la C.T TABIA, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service technique de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : vingt Mille dirhams, 00 Cts (20.000,00 DH).
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois cent vingt mille cinq cent quatre vingt dix huit dirhams 00 centimes (320 598,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada 11434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 => Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

=> Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service technique de la commune de Tabia ;

=> Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°1993/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle De l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région de Marrakech Safi
 Direction provinciale de Chichaoua
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
 N° : 02/2021/CH/FC
 « Séance publique »

Le 06 avril 2021 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial du MENFPERS à Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi - CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :
 l'achat de viandes et abats

pour les internats et cantines des lycées qualifiants relevant de la DP MENFPERS de CHICHAOUA, AREF - MS (lot unique).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000,00 dirhams (Vingt Mille Dirhams).
 L'estimation des coûts des fournitures est fixée à la somme de : 1 391 900,00 dhs (Un Million Trois cent Quatre-vingt-Onze Mille Neuf cents Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA ;

- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
 *En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumettre électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchéspublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N°1994/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 REGION GUELIMIM
 OUED NOUN
 PROVINCE D'ASSA-ZAG
 CONSEIL PROVINCIAL

DIRECTION DES SERVICES SERVICE DU FINANCE ET MARCHÉS AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n° : 04/2021

Le 05 Avril 2021 à partir 10h 00 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial de la Province d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique suivant :
 * mise à niveau de réseau de distribution d'eau potable de la commune Territoriale Almahbes/Province d'Assa-Zag*.

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré au service des marchés de Conseil provincial de la Province. Il

Il peut également être téléchargé à partir du portail peut être envoyé par voie postale aux concurrents qu'ils le demandent. des marches de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : trente mille dirhams 00 Cts (30 000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Sept Cent Quatre Vingt Douze Mille Cent Soixante Huit dirhams (792168.00 dhs TTC)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 99 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics, (Article 3,8 et 9 du règlement de consultation).

Les concurrents peuvent :
 -Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau du service des marchés du Conseil Provincial de cette Province.
 -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Président du conseil Provincial de la Province d'Assa-Zag.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit par Soumission électronique au portail des marchés publics de l'Etat

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.

N°1995/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTRE DE L'INTERIEUR
 REGION MARRAKECH SAFI
 PROVINCE DE YOUSOUFIA
 CERCLE DES AHMAR
 CAIDAT DE JDOUR
 COMMUNE TERRITORIAL JDOUR

AVIS D'EXAMEN DE COMPETENCE PROFESSIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2020

La commune territoriale jdour organisera au siège de la commune les examens de compétence professionnelle au titre de l'année 2020 pour occuper les poste suivant :

Examens	Date d'examens	Nombre de postes	Condition de participation	Le dernier délai du dépôt des dossiers
Examen de compétence professionnelle pour occuper poste: Adjoint administratif 1er grade échelle 08	04/04/2021	01	Destiné aux adjoint administratif 2eme grade échelle 7 ayant exécuté 6 ans de travail dans ce grade	28/03/2021
Examen de compétence professionnelle pour occuper poste: Adjoint administratif 2eme grade échelle 07	04/04/2021	01	Destiné aux adjoint administratif 3eme grade échelle 6 ayant exécuté 6 ans de travail dans ce grade	28/03/2021
Examen de compétence professionnelle pour occuper poste: Adjoint technique 2eme grade échelle 07	04/04/2021	01	Destiné aux adjoint technique 3eme grade échelle 6 ayant exécuté 6 ans de travail dans ce grade	28/03/2021

Les demandes doivent s'adresser à Mr le président de C T Jdour service du personnel

N°1997/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE D'AZILAL
 COMMUNE TABIA
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le Mercredi 07 Avril 2021 à 12H 00MN heure, il sera procédé dans le bureau du Président de la commune de TABIA à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Avis d'appel d'offres ouvert	Intitulé du projet	Cautionnement provisoire	Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage(TTC)
02	CONSTRUCTION MUR DE CLOTURE CIMETIERE TISLIT COMMUNE TABIA	6.000,00	177 789,00 DHS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service Technique de la commune Tabia, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau service Technique de la commune Tabia
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service service Technique de la commune Tabia
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues au règlement de consultation.

N°1996/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya de la région Béni mellal-khenifra
Province de Béni-Mellal
Cercle Aghbala
Caidat tizi nisly
Commune Territoriale de Boutferda
Avis d'appel d'offre ouvert
N°: 02 / 2021

Le vendredi 02 avril 2021 à 12:00 h il sera procédé au bureau de monsieur le président de la commune territoriale de Boutferda au siège de C.T BOUTFERDA ; à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour l'affermage du souk hebdomadaire de douar Tingaref Commune Boutferda Caidat Tizi Nisly Cercle Aghbala province Béni Mellal.

Les dossiers peuvent être retirés du bureau technique de la commune rurale de boutferda .
• le cautionnement provisoire est fixé à : 5 000,00 dirhams (cinq mille dirhams).
• L'estimation du cout des prestations établie par le maître d'ouvrage est à : 25 000,00 DH. (vingt cinq mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du journaid I 1434 (20 Mars 2013). Relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau technique de la C/T de Boutferda
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit les envoyés via le portail des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues à l'article N° 03 du cahier de prescription spéciale relatif au dit marché. Remarques: Dans le cas de non affermage du souk à la date précitée ci-dessus, il sera procédé à l'ouverture des nouveaux plis chaque vendredi de chaque semaine à la même heure et même lieu jusqu'à l'affermage du souk hebdomadaire.

fermage du souk hebdomadaire.
N°1998/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya de la région Beni mellal - khenifra
Province de Béni-Mellal
Cercle Aghbala Caidat Tizi - Nisly Commune Territoriale Boutferda
Avis d'appel d'offre ouvert
N°: 01 / 2021

Le vendredi 02 avril 2021 à 11:00 h il sera procédé au bureau de monsieur le président de la commune Territoriale de Boutferda au siège de C.T BOUTFERDA; à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour l'affermage du souk hebdomadaire de Boutferda centre Commune Boutferda Caidat Tizi Nisly Cercle Aghbala Province Béni Mellal

Les dossiers peuvent être retirés du bureau technique de la commune Territoriale Boutferda, Ou téléchargé du portail électronique du marché public de l'état à partir de l'adresse électronique suivant : " www.marchespublics.gov.ma "

• le cautionnement provisoire est fixé à : 5 000,00 dirhams (Cinq mille dirhams).
• L'estimation du cout des prestations établie par le maître d'ouvrage est à : 24 000,00 DH. (vingt quatre mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du journaid I 1434 (20 Mars 2013). Relatif aux marchés publics.

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau technique de la C/T de Boutferda
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- soit les envoyés via le portail des marchés publics
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues à l'article N° 03 du cahier de prescription

spéciale relatif au dit marché. Remarques : Dans le cas de non affermage du souk à la date précitée ci-dessus, il sera procédé à l'ouverture des nouveaux plis chaque vendredi de chaque semaine à la même heure et même lieu jusqu'à l'affermage du souk hebdomadaire.
N°1999/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M
AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

N° : 12 / 2021 / B.G / PAZ
Le 06 Avril 2021 à 10 heures il sera procédé, à la grande salle de réunions de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Achat de carburants et lubrifiants pour le fonctionnement du Parc auto Provincial d'Azilal- Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : sept mille dirhams, 00 Cts (7.000,00 DH).
L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois cent soixante-dix-neuf mille trois cent dirhams 00 Cts (379 300, 00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Journaid I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
=> Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
=> Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
=> Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du bud-

get et marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ==> Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : CE MARCHÉ EST RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISES
N°2000/PA

FLAHA ZINA S.A.R.L AU CONSTITUTION

I/ Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca du 03 MARS 2021, il a été établi les statuts d'une Société à Responsabilité Limitée AU DENOMINATION: «FLAHA ZINA» SARL AU

• Toutes formes de culture : arboriculture, maraîchage, viticulture.

• Les élevages traditionnels (bovins, équidés...) ou spécialisés (animaux domestiques, apiculture.

SIÈGE SOCIAL: HAY AL QODS RUE 6 N°45 RDC SIDI BERNOUSSI CASABLANCA. DUREE : 99 ans. CAPITAL : Fixé à 100.000,00 Dirhams divisés en 1.000 parts de 100 dirhams chacune entièrement libérées en espèce :

- Mr. MOHAMMED KARIM EL AKRAMI : 1000 parts
GERANCE : Mr. MOHAMMED KARIM EL AKRAMI.
EXERCICE SOCIAL : Du 1er Janvier au 31 Décembre.
II/ Le dépôt légal a été effectué au G.T.C de Casablanca le 09/03/2021 sous le N°768977.
N°2001/PA

JARDINS DE LOUNA CONSTITUTION

I/ Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca du 25 février 2021, il a été établi les statuts d'une Société SARL AU DENOMINATION: « JARDINS DE LOUNA » SARL AU

• Toutes formes de culture : arboriculture, maraîchage, viticulture.

• Les élevages traditionnels (bovins, équidés...) ou spécialisés (animaux domestiques, apiculture.

SIÈGE SOCIAL: HAY AL QODS RUE 6 N°45 RDC SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.

DUREE : 99 ans. CAPITAL : 100.000,00 Dirhams divisés en 1.000 parts de 100 dirhams

chacune entièrement libérées en espèce : - Mr. LARBI OUAHNI: 1000 parts
GERANCE : Mr. LARBI OUAHNI.

EXERCICE SOCIAL : Du 1er Janvier au 31 Décembre.

II/ Le dépôt légal a été effectué au G.T.C de Casablanca le 09/03/2021 sous le N°768978.
N°2002/PA

ADKIR IMPORT EXPORT SARL AU RC N°15077

I- Selon la décision de l'associé unique de la société « ADKIR IMPORT EXPORT SARL AU », en date du 15/02/2021, il a été Décidé ce qui suit :
Change-ment d'activité : « MARCHAND EFFECTUANT IMPORT EXPORT, NEGOCIANT », par la nouvelle activité principale de la société « TRANSPORT DES BAGAGES NON ACCOMPAGNES POUR LE COMPTE D'AUTRUI » par conséquent l'article 3 du statut sera modifié comme suit :

1/ TRANSPORT DES BAGAGES NON ACCOMPAGNES POUR LE COMPTE D'AUTRUI
II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de Mohammediale 04/03/2021 sous le N° 617.

III- La déclaration de modification de la dite société a été effectuée au niveau du registre du commerce tribunal de première instance de Mohammediale le 04/03/2021 sous le numéro 15077 du registre chronologique.
N°2003/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION
DRAA - TAFILALET
PROVINCE D'ERRACHIDIA

CERCLE DE RISSANI
CAIDAT DE RISSANI
COMMUNE D'ER-RISSANI
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS
N°: 03 / 2021

Le : 08 / 04 / 2021 à 11 heures, il sera procédé, dans le Bureau du Monsieur le président de la Commune d'ER-RISSANI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de construction : d'une (01) unite de prescolaire ; aimerzane ; et mur de cloture aux ecoles de tisserdmine, tafroukhtetania, tafroukhtefokania, outatera et mezzuida à la commune d'errissani province d'errachidia .
Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau technique de la Commune d' ER-RISSANI, il peut également être télécharger à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : quatorze mille Dirhams (14000,00DH).
• L'estimation du cout des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit cent quarante six mille quatre cent trente six dirhams, et 80 centimes (846 436,80dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du

08 Journaid premier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par courrier électronique au président de la commission de l'appel d'offres
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune d'ER-RISSANI;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de la consultation.
N°2004/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc

وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

قطاع المياه والغابات
Département des Eaux et Forêts
Direction Regionale aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification du sud
Direction Provinciale aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification d'Essmara

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS
- SEANCE PUBLIQUE -

Il sera procédé dans le bureau du Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification d'Essmara à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert sur offres de prix suivants :

N° AO	Objet des appels d'offres	Caution provisoire en dhs	Estimation en dhs	Date d'ouverture des plis	Heures
07/2021	La réalisation des travaux de lutte contre l'ensablement (Maintenance des plantations anciennes) sur 30 ha, au périmètre dénommé : Oued Kssate : 3, commune territoriale de Hawza, Province d'Essmara	20 000,00 (Vingt mille dirhams)	546 192,00 dhs (Cinq cent quarante six mille cent quatre vingt deux dirhams zéro centime TTC)	12/04/2021	10h
08/2021	La réalisation des travaux de lutte contre l'ensablement (Maintenance des plantations anciennes) sur 30 ha, aux périmètres dénommés respectivement: sidi Ahmed Lâaroussi (LCE 01 et 02), commune territoriale de sidi Ahmed Lâaroussi, Province d'Essmara	20 000,00 (Vingt mille dirhams)	546 192,00 dhs (Cinq cent quarante six mille cent quatre vingt deux dirhams zéro centime TTC)	12/04/2021	11h

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés et de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et à la lutte contre la désertification d'Essmara ou télécharger à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du Décret n° 2-12-349 du 08 Journaid I 1434 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contentieux.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé, leurs plis dans le bureau de comptabilité et des marchés de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification d'Essmara
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante: Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification d'Essmara BP 198 Essmara,
- Soit les remettre au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les marchés en question sont réservés à la petite et moyenne entreprise avec l'obligation pour les concurrent de produire les pièces mentionnées à l'article 4 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°3011-13 du 24 Hija 1434 (30 octobre 2013).
Il est prévu une visite des lieux le 01/04/2021, le lieu de rendez-vous est fixé à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts d'Essmara à 11 h00.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°04 du règlement de consultation.
N°2006/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc

وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

قطاع المياه والغابات
Département des Eaux et Forêts
Direction Regionale aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification du sud
Direction Provinciale aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification d'Essmara

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS
- SEANCE PUBLIQUE -

Il sera procédé dans le bureau du Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification d'Essmara à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert sur offres de prix suivants :

N° AO	Objet des appels d'offres	Caution provisoire en dhs	Estimation en dhs	Date d'ouverture des plis	Heures
03/2021	La réalisation des travaux d'amélioration sylvo-pastorale (Travaux de regamis et d'entretien des plantations anciennes d'Atriplex nummularia) sur 100 ha au périmètre dénommé : Sidi Ahmed Lâaroussi (ASP 1), commune territoriale de Sidi Ahmed Lâaroussi, province d'Essmara	15 000,00 (quinze mille dirhams)	272 400,00 dhs (Deux cent soixante deux mille quatre cent dix huit dirhams zéro centime TTC)	08/04/2021	10h
04/2021	La réalisation des travaux d'amélioration sylvo-pastorale (Travaux de regamis et d'entretien des plantations anciennes d'Atriplex nummularia) sur 100 ha au périmètre dénommé : Amgala (ASP 1), commune territoriale d'Amgala, province d'Essmara	15 000,00 (quinze mille dirhams)	272 400,00 dhs (Deux cent soixante deux mille quatre cent dix huit dirhams zéro centime TTC)	08/04/2021	11h
05/2021	Exécution des travaux de production de seize mille (16 000) plants forestiers à haut tiges en sachets dans la pépinière forestière dénommée Rbich, Commune territoriale d'Essmara, Province d'Essmara	15 000,00 (quinze mille dirhams)	304 680,00 dhs (Trois cent quatre mille quatre cent quatre vingt dix huit dirhams)TTC	08/04/2021	12 h

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés et de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et à la lutte contre la désertification d'Essmara ou télécharger à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du Décret n° 2-12-349 du 08 Journaid I 1434 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contentieux.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé, leurs plis dans le bureau de comptabilité et des marchés de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification d'Essmara
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante: Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification d'Essmara BP 198 Essmara,
- Soit les remettre au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les marchés en question sont réservés à la petite et moyenne entreprise avec l'obligation pour les concurrent de produire les pièces mentionnées à l'article 4 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°3011-13 du 24 Hija 1434 (30 octobre 2013).
Il est prévu une visite des lieux le 29/03/2021, le lieu de rendez-vous est fixé à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts d'Essmara à 11 h00.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°04 du règlement de consultation.
N°2005/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION GUELMIM
OUED NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE DU FINANCE
ET MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
n° : 07/2021

Le 05 Avril 2021 à partir 13h 00 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial de la Province d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique suivant :

* Travaux d'aménagement éclairage public de la commune territoriale Al Mahbes / Province d'Assa-Zag*.

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré au service des marchés de Conseil provincial de la Province. Il

Il peut également être téléchargé à partir du portail peut être envoyé par voie postale aux concurrents qu'ils le demandent. des marches de l'état www.marchespublics.gov.ma Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : vingt mille dirhams 00 Cts (20 000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Quatre Cent Trois Mille Deux Cent dirhams (403 200,00 dhs TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 99 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics,(Article 3,8 et 9 du règlement du consultation).

Les concurrents peuvent :
-Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau du service des marchés du Conseil Provincial de cette Province.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Président du conseil Pro-

vincial de la Province d'Assa-Zag.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit par Soumission électronique au portail des marchés publics de l'Etat

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.

N°2010/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION GUELMIM
OUED NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE DU FINANCE ET
MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
n° 06/2021

Le :05 Avril 2021 à partir 12h 00 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial de la Province d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique suivant :

* Travaux d'aménagement éclairage public de la commune Aouint Lahna. Province d'Assa-Zag*

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré au service des marchés de Conseil provincial de la Province. Il

Il peut également être téléchargé à partir du portail peut être envoyé par voie postale aux concurrents qu'ils le demandent. des marches de l'état www.marchespublics.gov.ma Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt mille dirhams 00 Cts (20 000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Trois Cent Quatre Vingt Neuf Mille Sept Cent Soixante dhs 00 cts (389 760.00 dhs TTC)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents

doit être conformes aux dispositions des articles 99 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics,(Article 3,8 et 9 du règlement du consultation).

Les concurrents peuvent :
-Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau du service des marchés du Conseil Provincial de cette Province.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Président du conseil Provincial de la Province d'Assa-Zag.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit par Soumission électronique au portail des marchés publics de l'Etat

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.

N°2011/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION GUELMIM OUED
NOUN PROVINCE
D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE DU FINANCE
ET MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT n° 05/2021

Le 05 Avril 2021 à partir 11h 30 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial de la Province d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique suivant :

* Travaux de création d'un lac artificiel " AFERD) à la commune territoriale à Aouint Lahna Province d'Assa-Zag*.

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré au service des marchés de Conseil provincial de la Province. Il

Il peut également être téléchargé à partir du portail peut être envoyé par voie postale aux concurrents qu'ils le demandent. des marches de l'état

www.marchespublics.gov.ma Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : vingt cinq mille dirhams 00 Cts (25 000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Cinq Cent Cinquante Huit Mille Huit Cent Quarante dirhams (558840.00 dhs TTC)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 99 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics,(Article 3,8 et 9 du règlement du consultation).

Les concurrents peuvent :
-Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau du service des marchés du Conseil Provincial de cette Province.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Président du conseil Provincial de la Province d'Assa-Zag.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit par Soumission électronique au portail des marchés publics de l'Etat

recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Président du conseil Provincial de la Province d'Assa-Zag.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit par Soumission électronique au portail des marchés publics de l'Etat

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.

N°2012/PA

CONSTITUTION

I/- Aux termes d'un acte SSP du 09/02/2021 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société SARL:

Dénomination : «SUPER BATTERIE» SARL.

Objet :
NEGOCIANT.
MARCHAND DE BATTERIE

N°2013/PA

ET LES PIECES DE RECHANGES D'AUTOMOBILE.

Siège Social : CASABLANCA, 324 HAY HOUDA BD MAKDAD LAHRIZI.

Capital Social : 100 000,00 DHS (Cent Mille dirhams).

Apport :
L'associé fait apport à la société d'une somme en espèce à savoir :
Mme SANAE EL HARCH 60.000,00 DHS
Mr: WAEL BELHAOU 40.000,00 DHS

Durée : 99 ans.
Gérance : Mme SANAE EL HARCH, gérante pour une durée illimitée.

II-Le dépôt légal a été effectué et immatriculé au registre au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 493077.

N°2013/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'ELHAJEB
COMMUNE AIT NAAMANE
BUREAU DU PATRIMOINE

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

N° : 03/2021

Le Président de la Commune Ait Naamane procédera le **Mardi 06 Avril 2021** à 11h au siège de la Commune Ait Naamane à la «Vente aux enchères publiques de Mobilier, des matériaux, d'objets, hors service appartenant à la Commune d' Ait Naamane, Province d'El Hajeb».

La vente aura lieu au parc de la commune sise au Douar Ait ABOU Commune Ait Naamane Province d'El Hajeb.

Les enchérisseurs doivent présenter au Président de la Commission de vente: une copie légalisée de la C.I.N et un cautionnement provisoire égale à:(500,00) cinq cent dirhams.

Le dossier d'adjudication peut être retiré au bureau de patrimoine de cette Commune, Il peut, également, être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les paiements seront effectués immédiatement après l'adjudication au comptant, ou par chèque certifié ; avec une augmentation de dix(10%) du montant final retenu par la Commission, en faveur de la Commune d'Ait Naamane.

Les Concurrents doivent se présenter au siège de la Commune à l'heure et la date fixée par le présentavis, pour tous renseignements prière de Contacté le bureau du patrimoine de la Commune.

N°2009/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc

وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

مخازن المياه والري
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification du sud
Direction Provinciale aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification d'Essmaara

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS
N° 06/2021 du 09/04/2021
- SEANCE PUBLIQUE -

Le Vendredi 09 Avril 2021 à dix heures (10 h00 mn) il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial des Eaux et Forêts d'Essmaara à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Exécution des travaux de regarnis et d'entretien des plantations anciennes à l'entreprise sur 525 ha dans la commune territoriale d'Amgala, province d'Essmaara reparti en cinq lots :

N° du lot	Objet du lot	Cautionnement provisoire	Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage
01	Exécution des travaux de regarnis et d'entretien des plantations anciennes à l'entreprise d'Acacia raddiana sur 75 ha au périmètre dénommé Amgala 13, commune territoriale d'Amgala, province d'Essmaara (lot 01)	15 000,00 dhs (Quinze mille dirhams)	327 336,00 dhs (Trois cent vingt sept mille trois cent trente six dirhams zéro centime TTC)
02	Exécution des travaux de regarnis et d'entretien des plantations anciennes à l'entreprise d'Acacia raddiana sur 100 ha au périmètre dénommé Amgala 12, commune territoriale d'Amgala, province d'Essmaara (lot 02)	20 000,00 dhs (Vingt mille dirhams)	434 400,00 dhs (Quatre cent trente quatre mille quatre cent dirhams zéro centime TTC)
03	Exécution des travaux de regarnis et d'entretien des plantations anciennes à l'entreprise d'Acacia raddiana sur 100 ha au périmètre dénommé Amgala 11, commune territoriale d'Amgala, province d'Essmaara (lot 03)	20 000,00 dhs (Vingt mille dirhams)	427 380,00 dhs (Quatre cent vingt sept mille trois cent quatre vingt dirhams zéro centime TTC)
04	Exécution des travaux de regarnis et d'entretien des plantations anciennes à l'entreprise d'Acacia raddiana sur 100 ha au périmètre dénommé Amgala 6, commune territoriale d'Amgala, province d'Essmaara (lot 04)	20 000,00 dhs (Vingt mille dirhams)	422 358,00 dhs (Quatre cent vingt deux mille trois cent cinquante huit dirhams zéro centime TTC)
05	Exécution des travaux de regarnis et d'entretien des plantations anciennes à l'entreprise de Bilanties Aegopodia sur 150 ha aux périmètres dénommés respectivement Amgala 8-9-14, commune territoriale d'Amgala, province d'Essmaara (lot 05)	30 000,00 dhs (Trente mille dirhams)	630 036,00 dhs (Six cent trente mille trente six dirhams zéro centime TTC)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés et de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts d'Essmaara ou télécharger à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du Décret n° 2.12-349 du 08 Joumada 1434 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé, leurs plis dans le bureau des marchés et de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts d'Essmaara.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante: Direction Provinciale des Eaux et Forêts BP 198 Essmaara.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
-Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les marchés en question sont réservés à la petite et moyenne entreprise avec l'obligation pour les concurrents de produire les pièces mentionnées à l'article 4 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°3011-13 du 24 hijja 1434 (30 octobre 2013).
Il est prévu une visite des lieux le 30/03/2021, le lieu de rendez-vous est fixé à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts d'Essmaara à 11 h00.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 4 du règlement de consultation.

N°2008/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc

وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

مخازن المياه والري
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification du sud
Direction Provinciale aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification d'Essmaara

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS
N° 02/2021 du 07/04/2021
- SEANCE PUBLIQUE -

Le Mercredi 07 Avril 2021 à dix heures (10 h00 mn) il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial des Eaux et Forêts d'Essmaara à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Exécution des travaux de regarnis et d'entretien des plantations anciennes à l'entreprise d'Acacia Raddiana sur 425 ha dans la commune territoriale de Sidi Ahmed Lâaroussi, province d'Essmaara reparti en cinq lots :

N° du lot	Objet du lot	Cautionnement provisoire	Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage
01	Exécution des travaux de regarnis et d'entretien des plantations anciennes à l'entreprise d'Acacia Raddiana sur 75 ha au périmètre dénommé Sidi Ahmed Lâaroussi 14, commune territoriale de Sidi Ahmed Lâaroussi, province d'Essmaara (lot 01)	15 000,00 dhs (Quinze mille dirhams)	327 336,00 dhs (Trois cent vingt sept mille trois cent trente six dirhams zéro centime TTC)
02	Exécution des travaux de regarnis et d'entretien des plantations anciennes à l'entreprise d'Acacia Raddiana sur 75 ha au périmètre dénommé Sidi Ahmed Lâaroussi 13, commune territoriale de Sidi Ahmed Lâaroussi, province d'Essmaara (lot 02)	15 000,00 dhs (Quinze mille dirhams)	327 336,00 dhs (Trois cent vingt sept mille trois cent trente six dirhams zéro centime TTC)
03	Exécution des travaux de regarnis et d'entretien des plantations anciennes à l'entreprise d'Acacia Raddiana sur 75 ha au périmètre dénommé Sidi Ahmed Lâaroussi 12, commune territoriale de Sidi Ahmed Lâaroussi, province d'Essmaara (lot 03)	15 000,00 dhs (Quinze mille dirhams)	327 336,00 dhs (Trois cent vingt sept mille trois cent trente six dirhams zéro centime TTC)
04	Exécution des travaux de regarnis et d'entretien des plantations anciennes à l'entreprise d'Acacia Raddiana sur 100 ha au périmètre dénommé Sidi Ahmed Lâaroussi 10, au lieu de: Oued Igafa commune territoriale de Sidi Ahmed Lâaroussi, province d'Essmaara (lot 04)	20 000,00 dhs (Vingt mille dirhams)	434 400,00 dhs (Quatre cent trente quatre mille quatre cent dirhams zéro centime TTC)
05	Exécution des travaux de regarnis et d'entretien des plantations anciennes à l'entreprise d'Acacia Raddiana sur 100 ha au périmètre dénommé: Sidi Ahmed Lâaroussi 8, au lieu de: Oued Igafa, commune territoriale de Sidi Ahmed Lâaroussi, province d'Essmaara (lot 05)	20 000,00 dhs (Vingt mille dirhams)	427 380,00 dhs (Quatre cent vingt sept mille trois cent quatre vingt dirhams zéro centime TTC)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés et de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts d'Essmaara ou télécharger à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du Décret n° 2.12-349 du 08 Joumada 1434 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé, leurs plis dans le bureau des marchés et de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts d'Essmaara.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante: Direction Provinciale des Eaux et Forêts BP 198 Essmaara.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
-Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les marchés en question sont réservés à la petite et moyenne entreprise avec l'obligation pour les concurrents de produire les pièces mentionnées à l'article 4 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°3011-13 du 24 hijja 1434 (30 octobre 2013).
Il est prévu une visite des lieux le 26/03/2021, le lieu de rendez-vous est fixé à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts d'Essmaara à 11 h00.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 4 du règlement de consultation.

N°2007/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de khemisset
Commune de khemisset
Direction des services
Division des affaires
financières SM

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 01/2021**

Le 07/4/2021 à 11h, Il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le président de la commune de Khemisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

ENTRETIEN COURANT DES VOIES A LA COMMUNE DE KHEMISSSET
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la commune de Khemisset, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 50 000,00dhs(Cinquante mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :1392 600 ,00dhs (un million trois cent quatre-vingt-douze mille six cent dix dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret N° 2-12-349 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune de Khemisset.

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les envoyer par courrier électronique sur portail des marchés publics ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N°2014/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de khemisset
Commune de khemisset
Direction des Services
Division des affaires financières Service Marchés
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°02/2021

Le 07/04/2021 à 12H Il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le président de la Commune de Khemisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, Pour :Achat de matériel d'entretien de l'éclairage public au profit

de la commune de khemisset
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la Commune de Khemisset, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.Marchespublics.gov.ma

Le montant de cautionnement provisoire est fixé à la somme de 3000,00dhs (trente milles dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1 379 988,00 DHS (un million trois cent soixante dix-neuf mille neuf cent quatre vingt huit dirhams TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret N° 2-12-349 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune de Khe-

misset.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les envoyer par courrier électronique sur portail des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques concernant les articles mentionnés au dossier d'appel d'offres doivent être déposés au Parc Communal de khemisset

avant le 06 /04/2021 à 12h du matin (Date et heure limite pour le dépôt des échantillons ou autres).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N°2015/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture
De la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 31/2020**

Le 06 Avril 2021 à 10 heures 30 mn, Il sera procédé, dans la salle de réunion principale du Ministère de la Culture et de la Jeunesse et des Sports - Département de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achat de tableaux d'affichage électroniques pour salles omnisports destinés à la Direction du sport en « lot unique ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés - Ministère de la Culture et de la Jeunesse et des Sports - Département de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à : 30.000,00DH (Trente Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.980.000,00 DH TTC (Un Million Neuf Cent Quatre Vingt Mille Dirhams T.T.C)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27/29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jomada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
a - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Culture et de la Jeunesse et des Sports - Département de la Jeunesse et des Sports-.

b - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
c - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

d - soit envoyer la soumission par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés - Département de la Jeunesse et des Sports- au plus tard le 05 Avril 2021 avant 16 H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article « 5 » du règlement de la consultation.

N°2016/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture
Et de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 32/2020**

Le 08 Avril 2021 à 10 heures 30 mn, Il sera procédé, dans la salle de réunion principale du Ministère de la Culture et de la Jeunesse et des Sports - Département de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achat de matériel audio-visuel destinés à la Direction de la Coopération de la Communication et des Etudes Juridiques relevant du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports - Département de la Jeunesse et des Sports-lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés - Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports - Département de la Jeunesse et des Sports-, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à 8.000,00DHS (Huit mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 644.760,00DH TTC (Six Cent Quarante Quatre Mille Sept Cent Soixante dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27/29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jomada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
a - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la culture et de la jeunesse et des sports - département de la jeunesse et des sports - .

b - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
c - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

d - soit envoyer la soumission par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N°2017/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau,

**DIRECTION GENERALE DE
LA METEOROLOGIE**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 03/2021/DGM**

Le 26/04/2021 à 10 heures, il sera procédé, dans le bureau du Service des Marchés de la Direction générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres

de prix N°03/2021/DGM relatif à l'acquisition, l'installation et la mise en service de quarante-six stations automatiques pour la mise à niveau et le renforcement du réseau climatologique de la région Souss-Massa ainsi que les prestations de Maintenance y afférentes (Provinces de Agadir-Ida-outanane, Chtouka-Ait-Baha, Taroudannt, Tizint et Tata).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés de la Direction générale de la Météorologie en face de la

préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 50 000,00 dhs (Cinquante mille dirhams).

-L'estimation des coûts du marché d'Acquisition établi par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 4 500 000,00 (Quatre Millions Cinq Cent Mille Dirhams TTC)

-L'estimation des coûts du marché de maintenance établi par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 115 160,00 (Un Million Cent Quinze Mille et Cent Soixante Dirhams TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
□ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés de la Direction générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca.

□ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité ;
□ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

□ Soit transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N° 20-14 du 08Kaada 1435 (04Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N°2018/PA

FIDUCIAIRE
CAPITAL ORIENT S.A.R.L
RUE IBN ROCHD RESIDENCE EL BARAKKA 3ème étage apt n 7 OUJDA
Tél. (0536689121
EMAIL: FIDUCAPO-RIENT@HOTMAIL.FR

**CONSTITUTION
Société REVEC SARL**

Aux termes d'un acte S.S.P en date du : 12/02/2021 il a été établi Les statuts d'une société à SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

OBJET : - BUREAU D'ETUDES ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE
-CONSEIL DE GESTION (ORGANISATION DE PILOTAGE ET COORDINATION)
- TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS (ENTREPRENEUR DE)

RAISON SOCIAL : REVEC
SIEGE SOCIAL : OUJDA, 14 RUE ALBANE HAY ANDALOUS
DUREE : 99ans.
CAPITAL SOCIAL:100.000,00 dirhams

apport en numéraire divise sur 1000 parts sociales de 100,00 dirhams chacune
- Pour Mr. CHEFIK TOUFIQ500 Parts
- Pour Mme. KHANFRI CHAIMAE500 Parts

GERANCE : la société est gérée par Mr. CHEFIK TOUFIQ et Mme. KHANFRI CHAIMAE pour une durée illimitée.

LE BENEFICE : cinq pour cent 5% à la réserve légale et le reste est attribué aux parts sociales
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce d'Oujda le 08/03/2021 SOUS N°810.
POUR EXTRAIT ET MENTION FIDUCIAIRE CAPITAL ORIENT S.A.R.L

N°2019/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEURE
PROVINCE DE NOUACEUR
COMMUNE BOUSKOURA
DIRECTION DES SERVICES
DIVISION DES TRAVAUX
COMMUNAUX

**APPEL D'OFFRE OUVERT
N°07/2021/CB/DTC**

Le, 02/04/2021 à 11 Heures, il sera procédé, dans le bureau de Mr le président de la commune Bouskoura à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour objet:TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SOURCE AIN JEMAA SIS A LA COMMUNE DE BOUSKOURA PROVINCE NOUACEUR

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la commune Bouskoura au bureau du service des marchés, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : communebouskoura2017@gmail.com

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 100 000,00 DH (cent mille dirhams).
L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2 100 000,00 (deux million cent mille dirhams et 00 cts toute taxe comprise).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 8 jomada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune Bouskoura.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmis par voie électronique dans le portail marocain des Marchés Publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultations.

N°2020/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية
والتكوين المهني والتعليم
العالي والبحث العلمي



APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° : 01/FMPC/2021
(Séance publique)

Le Mardi 23/03/2021 à 10h il sera procédé dans la salle de réunion de la faculté de médecine et de pharmacie de casablanca à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant.

-la gestion d'un local pour la vente de fournitures et produits divers au profit des étudiants et du personnel de la faculté de médecine et de pharmacie de casablanca (Lot Unique)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Marchés bureau n° 139 de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca à l'adresse suivante sis 19, rue Tarik Boua Ziad, Casablanca, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.com

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :	L'estimation du coût des prestations
- 5.000,00 DH (Cinq Mille Dirhams)	120.000,00 DH TTC (Cent Vingt Mille Dirhams TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au service des Marchés bureau n° 139 de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca avant le jour d'ouverture.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit Déposé le jour d'ouverture à la présidence
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- Une visite obligatoire des lieux sera organisée le 16/03/2021 à 11h00.

- pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article (8) du règlement de consultation.

N°2021/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTER-
IEURE PROVINCE
DE NOUACEUR
COMMUNE BOUSKOURA
DIRECTION DES SERVICES
DIVISION DES TRAVAUX
COMMUNAUX
APPEL D'OFFRE OUVERT
N°01/2021/CB/DTC
Le, 02/04/2021 à 10 Heures, il
sera procédé, dans le bureau de
Mr le président de la commune
Bouskoura à l'ouverture des
plus relatifs à l'appel d'offres
ouvert sur offres de prix, pour :
Études techniques des travaux
d'aménagement des voiries, as-
sainissement et éclairage public
Le dossier d'appel d'offres peut
être retiré à la commune Bous-
koura au bureau du service des
marchés, il peut également être
téléchargé à partir du portail
des marchés publics www.marchespublics.gov.ma et à partir
de l'adresse électronique sui-
vante : [communebous-
koura2017@gmail.com](mailto:communebous-
koura2017@gmail.com)

Le cautionnement provisoire est
fixé à la somme de : 200 000,00
DH (deux cent mille dirhams).
L'estimation des coûts des presta-
tions établie par le maître
d'ouvrage est fixée à la somme
de : 1 392 000,00 DH (un million
trois cent quatre-vingt-douze
mille dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi
que le dépôt des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions des
articles 27,29 et 31 du décret n°
02-12-349 du 8 Jomacada 1 1434
(20 Mars 2013) relatif aux mar-
chés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier re-
commandé avec accusé de ré-
ception, au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé
leurs plis dans le bureau d'ordre
de la commune Bouskoura.
- Soit les remettre au président
de la commission d'appel d'of-
fres au début de la séance et
avant l'ouverture des plis.
- Soit transmis par voie électro-
nique dans le portail marocain
des Marchés Publics.
Les pièces justificatives à four-
nir sont celles prévues par l'ar-
ticle 5 du règlement de con-
sultation.

N°2025/PA

« WORLD SERELIS »

SARL AU
N° 55 BD ZERKTOUNI-ES-

PACE ZERKTOUNI, 1er
ETAGE, QH Casablanca
Avis de constitution de société
Au terme d'un acte sous seing
privé en date du 24 février 2021,
avis est donné, pour la constitu-
tion d'une Société à responsabi-
lité limitée à associé unique
(SARL AU) dont les caractéri-
stiques sont les suivantes :
Dénomination : « WORLD SE-
RELIS »
Siège social : n°55, BD ZERK-
TOUNI ESPACE ZERKTOUNI,
1ER Etage QH Casablanca.
Objet : l'activité commerciale de
la société est l'organisation de
grands événements notamment
- L'accueil et l'information des
touristes, ainsi que la promotion
touristique des communes et
/ou villes qui lui confieront
cette mission.
- La coordination des interven-
tions des divers partenaires du
développement touristique
local.
- La location de salles, la fourni-
ture de toutes prestations, y
compris de spectacle et /ou de
restauration facilitant et/ou
permettant la réalisation des
manifestations
La commercialisation de presta-
tions de service touristique
- L'organisation de voyages et
de séjours réceptifs ;
- Durée : 99 ans à compter de
l'immatriculation au registre du
commerce et des sociétés de Ca-
sablanca.

- Capital social : Cent mille
(100.000 DHS) dirhams.
- Parts sociales :
- Le capital social s'élève à cent
mille (100.000 DHS). Il est divisé
en mille (1000) parts sociales de
cent (100) DHS chacune, sous-
crites en totalité et intégrale-
ment libérées et attribuées aux
associés en proportion de leurs
apports respectifs, à savoir :
- Mr. SELLAK Lahcen, à
concurrence de Mille (1000)
parts.
- Total égal au nombre de parts
composant le capital social, soit
1000 (mille) parts.
- Année sociale : Du 1er janvier
au 31 décembre
- Gérance : Est nommé gérant
pour une durée indéterminée
- Mr. SELLAK Lahcen, de nationalité
marocaine, titulaire de la
CIN N° B 814757, demeurant à
72 Rue Carnot Suresne 92150
Haute Seine France.
- La société a été immatriculée
au registre de commerce du tri-

bunal de Casablanca sous le n°
493177 le 04-03-2021

N°2026/PA

ETUDE DE MAITRE AMAL
MSANDA NOTAIRE
A CASABLANCA 80. RUE
OMAR RIFFI 1ER étage
Avis de changement de régime
matrimonial suivant le code
civil français
I- Information concernant les
époux : I- Monsieur Laurent
Sébastien Paul Fauque, gérant
de société, demeurant à Mo-
hammadia rue l'Espadon n°388
la Siesta, de nationalité française
titulaire de la carte de résidence
n°BE489435

2- Madame Stéphanie Maria
Robert, sans profession, demeu-
rant à Casablanca, 127 Bd Bou-
abid Oasis, de nationalité
française, titulaire du certificat
d'immatriculation n°BE25856Q.
Etaient soumis au régime de la
séparation des biens suivant,
contrat reçu par maître Amal
Msanda notaire à Casablanca
en date à Casablanca du 23
mars 2011, préalablement à leur
union célébrée en date du 1
avril 2011 au Consulat général
de France.

II- Information concernant la
modification du régime mari-
monial: Aux termes d'un acte
reçu par maître Amal Msanda,
notaire à Casablanca, le 24 fé-
vrier 2021, monsieur Laurent
Sébastien Paul Fauque et ma-
dame Stéphanie Maria Robert
conformément à la faculté qui
leur en est offerte par l'article
1397 du code civil français ont
convenu dans l'intérêt de la fa-
mille, de changer de régime
matrimonial.

Monsieur Laurent Sébastien
Paul Fauque et madame Sté-
phanie Maria Robert ont adopté
pour base de leur union le ré-
gime de la communauté uni-
verselle, tel qu'il est prévu à
l'article 1526 du code civil fran-
çais, avec apport des biens pro-
pres des époux à la
communauté universelle.

N°2027/PA

« MATJAREK SARL AU »
Société à responsabilité limitée
d'associé unique au capital de
10.000,00 dirhams
Siège social : 39, avenue Lalla
Yacout 5ème étage
appartement D
Centre ville Casablanca
Avis de Constitution

I- Aux termes d'un acte sous
seing privé en date à Casa-
blanca du 15 janvier 2021, il a
été établi les statuts d'une so-
ciété à responsabilité limitée
d'associé unique dont les carac-
téristiques sont les suivantes :
Dénomination : MATJAREK
Objet social : La société a pour
objet tant au Maroc qu'à l'étran-
ger : Vente de produits pour en-
fants ; Négociant ;
Et plus généralement, toutes
opérations commerciales, in-
dustrielles, mobilières, immo-
bilières et financières, se
rattachant directement ou indi-
rectement aux objets précités,
ou susceptibles d'en favoriser la
réalisation et le développement,
ainsi que toute participation di-
recte ou indirecte, sous quelque
forme que ce soit, dans les en-
treprises poursuivant des buts
similaires ou connexes.
Siège social : 39, avenue Lalla
Yacout 5ème étage appartement
D Centre ville - Casablanca
Durée : 99 ans à compter du
jour de son immatriculation au
registre de commerce.
Capital social : Le capital social
est fixé à la somme de dix mille
(10.000,00) dirhams divisé en
cent (100) parts sociales de cent
(100,00) dirhams chacune, sous-
crites en totalité, intégralement
libérées et attribuées de la ma-
nière suivante :
M. Amine Amjouné : 100 parts
sociales
Année sociale : L'année sociale
commence le 1er janvier et finit
le 31 décembre.
Gérance : Confiée à Monsieur
Amine Amjouné, gérant unique
pour une durée indéterminée.
II- L'immatriculation de la so-
ciété a été effectuée au Centre
régional d'investissement de la
wilaya de Casablanca-Settat,
sous le numéro analytique
488109 le 03 février 2021.

N°2028/PA

Office Notarial Maître
Elyazid Alami Hassani
Patrimoine et Entrepise
Cession de fonds
de commerce RC424390
Siège social : Casablanca, Ain
Chock, Hay Rajaa Saïda, rue
14, n°15 Royaume du Maroc
Ministère de la Justice
Cour d'appel de Commerce de
Casablanca
Tribunal de commerce de Ca-
sablanca Dossier n°130094
Cp n°12819

Cession de fonds de commerce
Par Madame Marya El Alami
CIN n° : J376115
A Madame Samia Aabaab CIN
n° : BK378422.
Cession de fonds de commerce
consistant en une officine de
pharmacie, exploité à Casa-
blanca, Ain Chock, Hay Rajaa
Saïda, rue 14, n°15, dénommé «
PHARMACIE AL OROBA ».
Immatriculé au registre de com-
merce sous le n° : 424390
Les oppositions seront reçues
au secrétariat greffe du tribunal
de commerce (service du regis-
tre de commerce) dans les
quinze jours au plus tard après
la deuxième insertion.

N°2029/PA

STE SALAFEG SARL
TRAVAUX DE
COMPTABILITE
Bd. Med Bouziane. Imm.
Farhatayne 15,
Etage 1, N°3, Casablanca
Tél/Fax : 05-22-56-70-52
« SOCIÉTÉ GROUPE
SCOLAIRE INSATE
PRIVE » SARL
- Constatation du décès d'un
associé cogérant
- Agrément à conférer aux hé-
ritiers (Nouveaux associés) -
Nomination des nouveaux
cogérants
- Mise à jour des statuts
Aux termes d'un procès-verbal
en date du 16 novembre 2020,
les associés de la société dénom-
mée «GROUPE SCOLAIRE IN-
SATE PRIVE», société à
responsabilité limitée au capital
de 1.200.000,00 dhs, au siège so-
cial à Casablanca, n°24 rue 16
Groupe D lotissement Essalam
II, Ahl Loughlam, Sidi Moumen,
ont procédé aux modifications
suivantes : 1 - Constatation du
décès de l'associé cogérant : M.
Omar Khalifa
2- Agrément à conférer aux hé-
ritiers (Nouveaux associés)
3- Nomination des nouveaux
cogérants à part M. Mustapha
El Akroud : M. Abdelfattah

Khalifa et M. Said Khalifa
4- Mise à jour des statuts et ce
conformément aux dispositions
diverses et transitoires des lois
et règlement, relative aux so-
ciétés à responsabilité limitée.
Le dépôt légal a été effectué au-
près du tribunal de commerce
de Casablanca, le 19/01/2021
sous le n°761688.

N°2030/PA

STE SALAFEG SARL
Travaux de comptabilité
Bd, Med Bouziane, Imm,
Farhatayne 15, Etage,
1 n°3 Casablanca
Tel/Fax: 05-22-56-70-52
"Société Handala
Promo" SARL
- Constatation du décès
d'un associé cogérant
- Agrément à conférer aux hé-
ritiers (Nouveaux
Associés)- Nomination des
nouveaux cogérants
- Mise à jour des statuts
Aux termes d'un procès-verbal
en date du 17 novembre 2020,
les associés de la société dénom-
mée «HANDALA PROMO »,
société à responsabilité limitée
au capital de 100.000,00 DHS,
au siège social à Casablanca, N°
23, Bd Oukba Ibnou Nafii Hay
Mohammadi, ont procédé aux
modifications suivantes :
1- Constatation du décès de l'as-
socié cogérant : Mr. OMAR
KHALIFA
2- Agrément à conférer aux hé-
ritiers (Nouveaux Associés)
3- Nomination des nouveaux
cogérants :
Mr. ABDELFATTAH KHALIFA
ET Mr SAID KHALIFA
4- Mise à jour des statuts et ce
conformément aux dispositions
diverses et transitoires des lois
et règlements, relative aux so-
ciétés à responsabilité limitée.
Le dépôt légal a été effectué au-
près du tribunal de commerce
de Casablanca le 19/01/2021
sous le n° 761 751.

N°2031/PA

AVIS DE PERTE

Nous les héritiers Salhi déclarons par la présente
avoir perdu le duplicata du titre foncier N°77057c dans
des circonstances indéterminées.

Prière à toute personne qui le trouvera de bien vou-
loir contacter le numéro de téléphone suivant :
0602282571.

N°2024/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech Safi
Province Rhamna
Conseil provincial

Avis d'appel d'offres ouvert

Le : 06/04/2021 il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna
(salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix au profit de la
Province Rhamna pour :

A 10H : AO n° : 05/2021/BP : relatif à :

**Travaux de constructions d'un bureau d'hygiène intercommunal et deux
logements de fonctions dans la commune de Skhour Rhamna - Province de
Rhamna**

Caution provisoire : 50 000,00DH (CINQUANTE MILLE DHS)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage
est fixée à la somme de : DEUX MILLIONS CENT QUARANTE ET
UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE TROIS DHS 60 CTS
(2 141 853,60 DHS)

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès de la division de budget et du
matériel de la Province Rhamna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés
de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes
aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret 2.12.349 relatifs aux marchés publics.

il est exigé des concurrents, la production de la copie légalisée du certificat de
qualification et de classification dans, classe et qualification suivant :

Secteur	Qualification exigée	Classe
A	A2	4

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Province Rhamna.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception
- Soit par voie électronique : www.marchespublics.gov.ma.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à article 09 du règlement de la
consultation

N°2023/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech Safi
Province Rhamna
Conseil provincial

Avis d'appel d'offres ouvert

Le : 06/04/2021 il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna
(salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix au profit de la
Province Rhamna pour :

A 10H30 : AO n° : 06/2021/BP : relatif à :

**Travaux de constructions d'un bureau d'hygiène intercommunal et deux
logements de fonctions dans la commune de Sidi Bouothmane - Province de
Rhamna**

Caution provisoire : 50 000,00DH (CINQUANTE MILLE DHS)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage
est fixée à la somme de : DEUX MILLIONS CENT QUARANTE ET
UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE TROIS DHS 60 CTS
(2 141 853,60 DHS)

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès de la division de budget et du
matériel de la Province Rhamna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés
de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes
aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret 2.12.349 relatifs aux marchés publics.

il est exigé des concurrents, la production de la copie légalisée du certificat de
qualification et de classification dans, classe et qualification suivant :

Secteur	Qualification exigée	Classe
A	A2	4

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Province Rhamna.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception
- Soit par voie électronique : www.marchespublics.gov.ma.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à article 09 du règlement de la
consultation

N°2022/PA

Mots flechés

Par Abou Salma

JeuX & Loisirs

FAMÉLI- QUE	UN TYPE CURIEUX	POILS FINS ET DOUX	ARTICLE	NOMBR- ILISTE	UN SOLITAI- RE	COUCHE SUR LE TROTTOIR	A UN DON POUR SÉDUIRE	INTERM- ÉDIAIRE
ULTRA- VIOLET		ÈRE				LETTRES DE MENGES	PIGÉ FIN D'ANNÉE	
LETTRES DE GREEN		SYMBOLE DU RADIUM	POMMADE CERCLE DE JEUX					BOIS DUR
REJET HOSTILE	À L'ENVERS	VENTILA				PÈZE	EN BERNE MERCURE	
QUARTIER DE RIOM		HYMNE PRÉPOS- ITION			PERSONNE ABJECTE		EXPRIME LE DOUTE	
ÉTUDE DES DENTS								
		ZONE				DE BAS EN HAUT	EN STOCK TENUE	
BAUPET	ÉPOUSE DE JACOB	FOURRE- TOUT	LE MÊME EN PLUS COURT		QUARTIER DE BRÈME			MOITIÉ DE MOLICHE
LETTRES DE BACHELET			VALEUR ARTICLE ESPAGNOL					
QUEMAN- DEUR						VENU		
VOLÉE						OUVRIR (LA BOUCHE)		

Solution mots flechés d'hier

ENQUÊTE	PROFANE	VENIR	ALÉA	A	AMOUR	POTAGE	D	RECHERCHER	MANIÈRE
MENAGÉ	REG	NOCT	CODE	OBESÉ	AP				
NOCTUELLE	SUE	HE	ABRI	RE					
VACUUM	ER	NOUILLES	RA	SLA	ENCHEVÊTRES				
REUNIS	PERDU	IR	FRELE	TENTE					

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouïthy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadja Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadja Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laïyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouab Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II											
III			■					■			
IV						■					
V							■				
VI					■				■		
VII			■					■			
VIII				■							
IX		■									
X				■			■				■
XI											

HORIZONTALEMENT.

- I. A la grosse tête.
- II. Dépendance réciproque.
- III. Filet mignon - Pour la teinture - Pour citer.
- IV. Dit oui - Du bois.
- V. Donnes des salades - A l'envers : Mesure.
- VI. Lac - Un coup à louer.
- VII. Mesure d'angle - Tour de stade - A l'envers : point de saignée.
- VIII. Mineure et grande - Même pas vrai !
- IX. Collé au mur - Essaierai.
- X. Vieille veste - Infinitif.
- XI. Un endroit pour de vilains papillons.

VERTICALEMENT.

- 1. La grosse tête.
- 2. Ces faces sont souvent dues à l'excès de pinard.
- 3. Dans le courrier - Rivière de Guyane - Lettres pieuses.
- 4. Statue - A de bonnes mâchoires.
- 5. Tue.
- 6. Peut aller s'asseoir - Tache.
- 7. Morceaux de murs - La peur du comédien qui remonte.
- 8. N'est pas le bon prix - Cheville - Du vécu.
- 9. On a le droit de prendre les siennes - Ceinture.
- 10. Eau de châteaux - Poulie.
- 11. Les neurones en feu.

Grilles de sudoku

Facile

		3	7		5	6		
	9			6		8		
			9		1	7	4	
	2			5		4	7	
1				6				9
9	7			2				5
3	4	8			5			
	1		8					6
6		7			1	4		

Moyen

		7	4					6
5	4							
2						3	4	8
		5	9	4				
7	8	2	1	9				5
		8	5	2				
4	3	1						2
					8			1
6			7			9		

Difficile

1	7							
	5		6	8				3
		4			8			
4	1		8					6
		2	9	6	3			
9				5		1	8	
		3			7			
8			6	3		5		
						3	2	

Expert

5								4
	1			8		3		6
		8		5				
		9		4	1			
8				6				2
			9	7		5		
				1	2			
7	1		3				9	
	6							5

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	M	E	R	C	E	N	A	I	R	E
II	A	M	O	U	R	E	U	S	E	S
III	N	O	N	V	I	O	L	E	N	T
IV	U	T	■	E	N	■	A	R	I	A
V	S	T	A	T	E	S	■	O	F	F
VI	C	E	N	T	■	A	V	I	L	I
VII	R	U	■	E	N	G	A	S	A	L
VIII	I	S	O	■	U	E	N	■	S	A
IX	T	E	M	P	E	■	E	E	■	D
X	E	S	S	O	R	I	L	L	E	E

Facile

8	3	9	1	5	2	6	7	4
7	4	5	6	9	3	2	1	8
6	2	1	7	4	8	5	3	9
5	6	4	2	7	1	9	8	3
3	9	7	8	6	5	4	2	1
9	7	8	3	2	6	1	4	5
4	1	6	5	8	7	3	9	2
2	5	3	4	1	9	8	6	7

Moyen

8	6	9	3	5	7	4	1	2
7	4	1	6	2	9	5	3	8
3	5	2	8	4	1	7	6	9
2	9	3	1	7	4	8	5	6
5	7	8	9	6	2	1	4	3
6	1	4	5	8	3	9	2	7
1	8	7	2	3	5	6	9	4
9	3	6	4	1	8	2	7	5
4	2	5	7	9	6	3	8	1

Difficile

7	2	1	6	4	8	9	3	5
9	8	3	1	5	7	2	6	4
4	5	6	3	2	9	1	8	7
5	6	9	4	8	2	7	1	3
3	4	7	5	1	6	8	9	2
2	1	8	9	7	3	4	5	6
1	3	4	2	9	5	6	7	8
6	7	2	8	3	1	5	4	9
8	9	5	7	6	4	3	2	1

Expert

5	9	3	1	6	2	7	8	4
7	1	6	3	4	8	9	2	5
4	8	2	5	7	9	3	6	1
9	5	8	6	1	3	2	4	7
3	7	1	2	5	4	8	9	6
6	2	4	8	9	7	1	5	3
2	6	5	7	8	1	4	3	9
8	4	7	9	3	5	6	1	2
1	3	9	4	2	6	5	7	8

Sport

Constat d'échec pour la Juve et Ronaldo

Séville éliminé par Dortmund

La Juventus Turin de Cristiano Ronaldo, victorieuse mais éliminée mardi après prolongation par Porto (3-2), a encore échoué en Ligue des champions. Les quarts de finale seront ceux de l'extraterrestre de Dortmund, Erling Haaland, maître de Séville (2-2, aller 3-2) dans une soirée marquée par l'arbitrage.

Turin attendait Cristiano Ronaldo, l'homme des grands rendez-vous n'a pas répondu présent. Malgré une passe décisive sur un des deux buts du jeune Federico Chiesa (23 ans), le Portugais doit constater son échec, après trois saisons décevantes avec la Juve sur le plan européen (un quart, deux huitièmes).

tièmes).

L'exploit est tout de même celui de Porto: réduits à dix dès la 54e minute, les Portugais ont tenu tête à la Vieille Dame, grâce à un doublé de Sergio Oliveira (19e sur penalty, 115e) et à un match aller maîtrisé à domicile (2-1).

Pour l'équipe d'Andrea Pirlo, la déception est immense, d'autant qu'en championnat, elle n'est que 3e à douze points du leader Inter Milan... Signe que cette équipe est mal en point, elle n'a réagi que tardivement, en prolongation, avec un but d'Adrien Rabiot (117e).

Dix buts cette saison en C1 (meilleur buteur), 20 dans la compétition reine à seulement 20 ans

(record), quatre doublés d'affilée (record)... Les records pleuvent pour Erling Haaland.

Le "cyborg" norvégien a asphyxié Séville comme au match aller (3-2) avec encore deux buts inscrits en Allemagne (35e, 54e sur penalty) dans un match qu'il aura marqué de son incroyable impact physique... et d'un petit chambrage envers le gardien andalou sur son deuxième but.

Après la déception contre le Paris SG l'an dernier - le Borussia avait perdu 2-0 au Parc des Princes après avoir gagné 1-0 chez lui en huitième de finale -, les hommes d'Edin Terzic ont remis les pendules à l'heure en se montrant so-

lides malgré une angoisse en fin de rencontre après le doublé de Youssef En-Nesyri (69e sur penalty, 90e+6).

Si le second but de Haaland a finalement été accordé sur un penalty, cela doit beaucoup à l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR), difficile à suivre dans une séquence complètement folle en début de seconde période.

Dans l'ordre: Haaland croit marquer dans le jeu au terme d'un déboûlé surpuissant. Mais son but est annulé, l'arbitre ayant apparemment vu une faute du Norvégien. Premier rebondissement: les assistants vidéo enchaînent sur un deuxième visionnage, celui d'un ac-

crochage survenu plus tôt dans la surface sévillane... et accordent un penalty aux Allemands.

Haaland, encore lui, se lance, le manque, retente sa chance d'une frappe, elle aussi stoppée. Second rebondissement: le VAR juge que le gardien n'était pas sur sa ligne... penalty tiré de nouveau... et marqué par le Norvégien.

Et à Turin, l'arbitrage n'a pas été en reste, entre une main dans la surface non sifflée au profit de la Juve, un penalty indulgent accordé à Porto, deux cartons jaunes infligés... en deux minutes à Mehdi Taremi, et une fin de prolongation teintée de critiques turinoises adressées à l'arbitre...



Le doublé d'En-Nesyri n'a pas évité l'élimination du FC Séville.

Federer, l'envie oui, les jambes aussi ?



À l'heure de son retour très attendu après treize mois sans compétition, mercredi à Doha, les interrogations entourent le genou de Roger Federer. Une certitude: le Suisse garde la passion du tennis chevillée au corps, même à bientôt quarante ans.

Federer, qui les fêtera le 8 août, devait passer son premier test mercredi face au Britannique Daniel Evans (28e), précisément son partenaire d'entraînement ces deux dernières semaines à Dubaï.

"Il y a des points d'interrogation partout, c'est normal", résume le Suisse aux vingt trophées en Grand Chelem --comme Rafael Nadal désormais-- lui dont le dernier match remonte au 30 janvier 2020 (demi-finale de l'Open d'Australie contre Djokovic).

"Pour moi, jouer au tennis, c'est comme faire du vélo, je sais faire, ça ne m'inquiète pas, explique-t-il. Ma seule préoccupation, c'est le genou."

"Une double opération (deux

arthroscopies en février et mai 2020, ndlr), c'est un challenge, je n'avais jamais connu ça avant. Après la deuxième, je suis reparti de zéro", souligne-t-il.

Au-delà du point de départ à Doha cette semaine, "les trois à cinq prochains mois vont m'en dire beaucoup", fixe comme horizon Federer. "Comme quand je suis revenu en 2017, comment mon genou va encaisser les vols transatlantiques, les changements de fuseaux horaires, comment il tient le coup dans des matches en trois sets gagnants, en jouant quatre jours de suite, ou trois sets très intenses face aux meilleurs ? énumère-t-il. Toutes ces questions, j'ai besoin d'y répondre." En 2017, après une première arthroscopie au genou gauche en février 2016 et six mois hors circuit entre juillet 2016 et janvier, Federer avait signé un retour époustouflant en triomphant à l'Open d'Australie dès son retour, puis à Wimbledon six mois plus tard.

Cette fois, la coupure a été deux fois plus longue, et le joueur, même hors norme, a quatre ans de plus.

Qu'attendre alors de ce deuxième come-back ? Et quelles ambitions peut encore nourrir Federer, qui "espère arriver à Wimble-

don à 100%" ?

"Quand je me réveille le matin, je ne me sens pas cassé, c'est très positif. Je peux jouer pendant deux heures et demie cinq jours de suite, quelque chose que je ne m'attendais pas à faire à ce stade, se félicite-t-il. Mais les matches, c'est une autre histoire. Peut-être que je vais me surprendre."

"Quand vous revenez de blessure, le plus grand défi, c'est d'avoir de nouveau confiance à 100% dans les capacités de votre corps", souligne le Bâlois.

"La principale interrogation tournera autour de sa vitesse de déplacement", estime l'ancien champion suédois Mats Wilander dans le quotidien sportif français L'Equipe. Une chose est sûre: la passion du tennis est toujours aussi ardente chez Federer.

Quand on l'interroge sur ce qui le pousse à se lancer dans un tel retour à l'aube de ses quarante ans, le Suisse avance simplement qu'il "aime jouer au tennis, être sur le circuit".

"Pour quelqu'un comme moi qui a joué plus de 1500 matches, un break est toujours bienvenu. J'ai apprécié de passer du temps à la maison après vingt ans sur le circuit, mais ma deuxième famille m'a man-

qué, reconnaît-il. Tout ça va être mis à l'épreuve avec la vie sous bulle, les quarantaines, les masques, les voyages plus compliqués...", développe-t-il.

"Une des autres raisons, c'est probablement que j'aimerais retrouver ce frisson de jouer contre les meilleurs, de jouer les plus grands tournois, d'en gagner si possible. D'être dans le match, ajoute Federer. Et j'espère jouer assez longtemps pour revoir des stades pleins".

"Ça prouve à quel point il aime ce jeu et qu'il croit qu'il peut encore réussir de grandes choses", résume Evans.

"Je n'ai jamais croisé quelqu'un qui aime autant le tennis que lui", confirme Wilander.

Même éloigné plus d'un an du circuit, Federer avoue d'ailleurs avoir gardé plus qu'un œil dessus.

"J'ai suivi de très près en fait. J'ai regardé beaucoup de +highlights+, je regardais les résultats plusieurs fois par jour, des tournois ATP, des Challengers, des Futures. Même des doubles", raconte-t-il.

"J'aime ce sport, je ne peux pas faire comme si ce n'était pas le cas, sourit l'octuple vainqueur de Wimbledon. Si j'essayais, ce serait +fake+, ce ne serait pas moi !"



MAT-WAC pour un débat sur terrain neutre

La neuvième journée de la Botola Pro D1 de football «Inwi» se poursuivra ce jeudi avec la programmation de la rencontre qui opposera au stade Hassan II de Fès à partir de 19h30 le MAT au WAC.

Cette confrontation a été décalée à cette date en raison de l'engagement du Wydad samedi dernier en compétition africaine, en match de la troisième journée du groupe C de la Ligue des champions, remporté par les Rouges par 2 à 0 aux dépens des Guinéens de Horoya Conakry.

Le choc entre Tétouanais et Casablancaïens sur terrain neutre promet d'être de bonne facture, d'autant plus que chaque club tâchera de décrocher les trois points de la victoire. Les Tétouanais, qui patagent en bas du tableau, sont sommés de relancer leur machine, mais leur mission ne sera

pas une mince affaire devant un Wydad qui tient à retrouver la pole position du classement tout en ayant un match en moins contre la Renaissance de Berkane, rencontre comptant pour la huitième manche de la Botola.

Pour rappel, le bal de cette journée a été ouvert samedi par le match qui avait mis aux prises la RSB et l'ASFAR. Cette opposition avait tourné à l'avantage des Militaires par 2 à 1, alors que dimanche, le Raja a été accroché dans ses bases par le Youssoufia de Berrechid, un partout.

Il y a lieu de rappeler que la page de la neuvième journée de la Botola devrait être tournée ce week-end. Samedi, deux matches sont prévus, à savoir RAZ-OCs et FUS-HUSA, sachant que le club gadiri a limogé son entraîneur, le Tunisien Mounir Chebil, suppléé par le Marocain Reda

Hakam.

Agé de 39 ans, Hakam est titulaire des licences UEFA B, UEFA A et UEFA PRO décrochées dans les écoles d'entraîneurs et universités belges et françaises, indique le club dans un communiqué publié sur son site web, rapporte la MAP.

Le nouvel entraîneur du HUSA, qui avait affûté ses armes en Belgique et en Arabie Saoudite, connaît très bien le football national, et ce après avoir exercé en tant qu'entraîneur ou directeur sportif au RBM, RAZ, Wydad Témara, MAS et MAT.

Pour ce qui est du programme dominical du championnat, il se décline comme suit : MCO-DHJ, SCCM-IRT et RCOZ-MAS.

M.Bouarab

L'EN et le problème insoluble de la quarantaine

L'occasion de lancer dans le grand bain certains cadres de l'équipe nationale des locaux, détentrice des deux derniers CHAN

Dans une dizaine de jours, une trêve internationale est prévue du 22 au 31 mars. L'équipe nationale y affrontera la Mauritanie et le Burundi les 26 et 30 mars pour le compte de la cinquième et la sixième journées des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations. Mais à quoi ressemblera-t-elle et surtout à quoi ressemblera le groupe convoqué par le sélectionneur national Vahid Halilhodzic ? Des interrogations légitimes, d'une part, au regard de la quarantaine qui pourrait être imposée aux internationaux marocains du Vieux Continent, à leur retour dans leurs clubs et, d'autre part, au vu de la décision prise par les autorités marocaines de fermer les frontières terrestres et maritimes aux voyageurs en provenance de plusieurs pays de l'Union européenne. Une situation inextricable, d'autant que la FIFA autorise désormais les clubs à ne pas envoyer leurs joueurs en sélection s'ils le souhaitent.

Une période d'isolement contraignante

La France, pour commencer, oblige à une période d'isolement de sept jours, toute personne entrant sur son territoire en provenance d'un pays situé en dehors de l'UE. Sans parler des tests PCR. En se basant sur la liste des joueurs convoqués en novembre dernier par Vahid Halilhodzic, le Rennais Nayef Aguerd sera dans ce cas de figure s'il honore sa sélection. Idem pour les pensionnaires du championnat espagnol, Yassin Bounou (FC Séville), Jawad El Yamiq (Real Valladolid) et Youssef En-Nesyri (FC Séville). Sept jours d'isolement, c'est aussi la règle en vigueur en Belgique, et à laquelle devra s'astreindre Slim Amallah (Standard de Liège) et Samy Mmaec A Nwambebe (K Saint-Trond).

Pour les internationaux de Premier League, Hakim Ziyech (Chelsea) et Saïss Ghanem (Wolverhampton), le protocole sanitaire britannique prévoit une période d'isolement de 10 jours, à l'instar des

Marocains de Serie A Sofyan Amrabat (Fiorentina) et Achraf Hakimi (Inter Milan). En Allemagne, 10 jours d'isolement seront également nécessaires à Hamza Mendyl (Schalke 04), Aymen Barkok (Dusseldorf), Amine Harit (Schalke 04) et Nassim Boujellab (Schalke 04), pour intégrer leurs clubs respectifs. Le même sort attend Nouisair Mazraoui (AFC Ajax) et Zakaria Aboukhalil (AZ Alkmaar), animateurs de l'Eredivisie, le championnat des Pays-Bas. Le Portugal, où évolue Zouhair Feddal (Sporting) et Adel Taarabt (Benfica Lisbonne), pousse un peu plus le bouchon avec une période d'isolement de 14 jours.

Si on ajoute à la liste Youssef El Arabi (Olympiakos FC) et les sept jours d'isolement qui l'attendent à son retour en Grèce, au total, 19 internationaux en puissance sont concernés par le casse-tête de la quarantaine. Un problème quasi insoluble qui donnerait de la migraine à un doliprane. Le sélectionneur

national est sans aucun doute dans l'expectative. D'autant que la FIFA a temporairement assoupli son règlement sur la mise à disposition des internationaux.

Vahid Halilhodzic restreint dans ses choix ?

En effet, la mise à disposition des internationaux devient "facultative si, pour les joueurs concernés, une quarantaine ou période d'auto-isolement d'au moins cinq jours est obligatoire à compter de l'arrivée sur le lieu du club ou sur le lieu où est censé se disputer le match de l'équipe nationale", précise la FIFA. En conséquence, les clubs européens ont le droit de retenir leurs joueurs censés partir dans des endroits qui les soumettraient à une quarantaine.

Mais pour l'instant, aucune position commune ne se dégage au sein des clubs. Pas facile de retenir un joueur contre son gré. L'une des solutions consiste à décaler la journée qui suivra la fenêtre internationale. Mais selon la

FIFA, aucune demande officielle n'aurait été formulée dans ce sens de la part des clubs. De toute façon, cette solution paraît improbable à cause d'un calendrier trop serré.

Certains clubs de Ligue 1 envisagent de demander une dérogation exceptionnelle au gouvernement français. Mais les chances "sont faibles" d'après "L'équipe". Cela dit, certains pays ont obtenu des garanties de la part de leur fédération pour les internationaux évoluant à l'étranger. Ce n'est pas le cas pour tout le monde. Il est fort possible que Vahid Halilhodzic soit restreint dans ses choix. De quoi relancer certains cadres de l'équipe nationale des locaux, détentrice des deux derniers CHAN ? En dernier recours, il semblerait que la FIFA planche sur la possibilité de reporter la trêve internationale, le temps que la situation sanitaire s'améliore d'autant que les qualifications de la zone sud-américaine à la Coupe du monde 2022 ont été officiellement reportées.

Chady Chaabi



Septième édition du challenge sportif et solidaire "Sahraouiya" à Dakhla

Le challenge sportif et solidaire au féminin, "Sahraouiya", tient sa 7ème édition du 13 au 20 mars à Dakhla, sous le signe de la solidarité agissante.

Initié sous le Haut patronage de S.M le Roi Mohammed VI, le raid "Sahraouiya" s'inscrit dans la continuité de la promotion des valeurs de solidarité, à travers une compétition qui marque toutes celles qui en vivent l'expérience, pour ensuite devenir de réelles ambassadrices, au Maroc et à travers le monde, indique un communiqué des organisateurs

de cet événement sportif international.

Organisée par l'Association "Lagon Dakhla pour le développement du sport et l'animation culturelle" et le groupe Dakhla Attitude, "Sahraouiya" est un véritable tremplin sportif et solidaire qui rassemble cette année encore des équipes de différentes régions du Maroc, mais également du continent africain et d'Europe, note le communiqué.

Selon les organisateurs, cette édition connaîtra, outre 80 femmes du Maroc, la participation d'équipes

africaines et européennes du Mali, du Rwanda, du Ghana, de Belgique et de France qui seront en compétition au profit de 40 associations nationales et internationales.

Poursuivant son objectif d'ouverture sur l'Afrique, "Sahraouiya" s'affirme en tant qu'outil de la diplomatie sportive et solidaire, notamment à travers la participation d'équipes issues de pays africains amis, dans le cadre du partenariat initié avec l'Agence marocaine de coopération internationale (AMCI).

Ces femmes s'affronteront entre

les dunes de Dakhla et ses vagues captivantes, précise la même source, soulignant que "le sport devient, à travers Sahraouiya, un vecteur d'affirmation de la femme, peu importe ses origines ou encore sa culture, tout en alliant activités physiques, émotions et découverte d'une région qui défie les plus beaux paysages du monde".

Pour sa 7ème édition, "Sahraouiya" sera un événement "Safe" qui met en place des protocoles et des mesures sanitaires spécifiques. Un événement "Out Door" sécurisé,

qui met l'accent sur le partage et la convivialité, et sera aussi l'occasion de découvrir Dakhla l'une des régions les plus Safe du Royaume.

Cette édition connaîtra également la présence de plusieurs influenceuses de renommée internationale, animées par un esprit de solidarité, de challenge, de dépassement de soi et d'affirmation.

Plus qu'un simple événement sportif, "Sahraouiya" est un élan solidaire et un plaidoyer pour une solidarité qui dépasse les frontières de la langue et de la culture.

Désertés avec la pandémie, les New-Yorkais redécouvrent les lieux touristiques de leur ville

Un an après l'arrivée de la pandémie, les touristes, étrangers surtout, ne sont pas encore revenus à New York; en attendant, de nombreux New-Yorkais en profitent pour découvrir, ou redécouvrir, les lieux emblématiques de la ville, qu'ils évitaient jusqu'ici.

Il est 10h00 du matin, ce vendredi à Liberty Island et ils sont à peine une dizaine devant la statue de la Liberté, éparpillés sur plus de 100 mètres de promenade. Il y a encore deux ans, même en cette période traditionnellement creuse avant le printemps, c'est une centaine de touristes que l'île aurait déjà vu passer.

Alexander Lumbres, étudiant new-yorkais, est déjà venu près de 20 fois, mais il n'avait jamais vu ça. Avant, "c'était vraiment compliqué. On se mettait derrière (la statue) pour avoir une photo correcte avec la famille."

L'an dernier, New York a accueilli environ un tiers des touristes qu'elle avait reçus en 2019 (34%), "et l'essentiel remonte au premier trimestre, avant la pandémie", reconnaît Christopher Heywood, vice-président de NYC & Company, l'office du tourisme de la ville.

Ces jours-ci, 90% des visiteurs du Metropolitan Museum viennent de la région, selon une porte-parole, quand ordinairement ils sont moins de la moitié.

NYC & Company, qui a réduit de presque moitié ses effectifs avec



la pandémie, faute de budget, a mis sur pied la campagne "All In NYC" (Banco sur New York) pour inciter les New-Yorkais à voyager dans leur propre ville, qui reste la plus cosmopolite du monde.

Le retour à la vie d'avant "va démarrer avec les New-Yorkais", dit-il. "Quand vous vivez ici, vous ne faites pas attention" aux lieux et monuments emblématiques qui font rêver ailleurs, explique Darlene Vann, militaire en poste dans la région depuis un an et qui n'était jamais venue voir la statue de la Liberté. Habituellement, "les New-Yorkais sont connus pour ne pas se déplacer dans des endroits

comme ici", confirme Jerry Willis, du National Park Service, l'organisme public qui gère les parcs et sites nationaux.

Le mari de Darlene, Jay Vann, préfère les sites d'extérieur aux lieux fermés, "parce qu'ils limitent la jauge" en intérieur. A cela s'ajoutent les réticences de certains liées à la pandémie, malgré le respect de protocoles sanitaires stricts.

Au quatrième trimestre 2020, l'observatoire de l'Empire State Building a ainsi enregistré une baisse de 94% du nombre de visiteurs par rapport à la même période de 2019, bien qu'ayant été ouvert durant ces trois mois.

Au Mémorial du 11-Septem-

bre, quelques dizaines de personnes seulement arpentent l'immense esplanade où se tenaient, il y a 20 ans, les deux tours jumelles du World Trade Center.

Durant les premières années du nouveau site, beaucoup de New-Yorkais évitaient le lieu, trop chargé, au point que le Mémorial a lancé, en 2016, une campagne de communication spécifique, "Our City. Our Story".

Janice Ryan a perdu un ami le 11 septembre 2001. Aujourd'hui, elle est venue chercher son nom dans la liste gravée le long des deux grands bassins installés là où se trouvaient les 2 World Trade Center.

"C'était plus facile pour moi de venir aujourd'hui, parce que c'était tellement bondé avant la pandémie", dit-elle. "Je n'y allais pas, parce que c'est tellement dur. Je ne sais pas comment on peut venir ici et ne pas se sentir comme si cela venait d'arriver."

Mark Robinson se souvient aussi de "9/11". Il était à New York. Mais ce metteur en scène de théâtre vient lui souvent à "Ground Zero", pour se ressourcer. "Normalement, je ne serais pas venu un vendredi, mais les rues sont désertes" dans le bas de Manhattan.

Le sexagénaire apprécie la respiration que connaît la ville où il s'est installé en 1982, mais il n'aurait rien contre un peu plus d'animation.

"Il est vraiment temps qu'on retrouve le tumulte et l'agitation de la ville", renchérit Jay Vann. "On adorait ça quand on a habité ici (une première fois), plus jeunes."

Avec la réouverture au public de quelques salles de spectacle, dont le Madison Square Garden, et celle des cinémas en plus des musées, Christopher Heywood détecte des "indicateurs positifs". "C'est progressif, mais on voit des signes de reprise."

Le tournant? Broadway, sans doute pas avant septembre. "Ce sera le catalyseur dont nous avons besoin", dit-il, "pour envoyer au monde le signal que New York vous attend."

Gâteau d'anniversaire

Ingrédients : 8 Pers.

Pour la génoise :

6 oeufs
250 g de farine
125 g de beurre
125 g de sucre
1 sachet de sucre vanillé
1 sachet de levure

Pour la crème pâtissière :

4 oeufs
100 g de sucre
100 g de maïzena
1 l de lait

1 sachet de sucre vanillé

Pour la crème chantilly :

40 cl de crème fraîche liquide
1 sachet de sucre vanillé

50 g de sucre glace

Pour la garniture :

500 g de fraises
2 c. à soupe de sucre
Des perles décoratives

Préparation :

Préchauffez le four th. 6 (180°C).

Préparez la génoise : battez les œufs avec le sucre et le sucre vanillé jusqu'à ce que le mélange blanchisse. Ajoutez le beurre fondu, remuez. Ajoutez la farine et la levure. Beurrez votre moule (rond, rectangulaire, en forme de cœur... c'est vous qui choisissez !) et versez-y la pâte. Enfourez pendant environ 30 min.

Gestes techniques

Préparez la crème pâtissière : portez à ébullition le lait avec le sucre et le sucre vanillé. Dans un saladier, battez les œufs jusqu'à ce



qu'ils blanchissent. Ajoutez la maïzena et remuez. Lorsque le lait a bouilli, versez-le petit à petit dans la préparation. Remettez à feu doux sans cesser de remuer jusqu'à ce que le mélange s'épaississe.

Préparez la chantilly : mettez au préalable le bol et le fouet au congélateur afin de faire monter la chantilly. Battez la crème liquide avec le mixeur. Une fois bien épaisse, ajoutez le sucre glace et le sucre vanillé.

Passes au dressage : coupez la génoise en deux. Puis étalez la moitié de la crème pâtissière sur la partie basse du gâteau. Écrasez les fraises avec une fourchette (les fraises passées au mixeur seront trop liquides), puis ajoutez le sucre. Recouvrez-en la couche de crème pâtissière. Puis remettez la 2ème moitié de crème pâtissière au-dessus. Posez enfin la 2ème moitié du gâteau.

Gestes techniques

La touche finale : recouvrez votre gâteau de crème chantilly et saupoudrez-le de perles décoratives colorées.

Les chats seraient inaptes socialement pour rester aux côtés de leurs maîtres



On pense qu'ils sont attachés à nous, fidèles mais selon un groupe de chercheurs de l'Université de Kyoto il n'en est rien. En faisant appel à 36 chats domestiques, dont 23 venaient de bars à chats et 13 de foyers, ils se sont vite rendu compte que nos animaux préférés n'étaient pas si attachés que ça à nous. Contrairement aux chiens, ils ne seraient pas gênés à l'idée d'avoir de la nourriture de la part d'une personne autre que son maître. Un comportement qui s'expliquerait totalement selon les chercheurs. Pour arriver à la fameuse conclusion, les chercheurs ont étudié deux groupes de chats. Le premier était composé des maîtres recevant de l'aide d'une personne extérieure. Le second était formé des maîtres accompagnés de

cette même aide extérieure sans pour autant être aidés. Dans les deux cas, une troisième personne, "neutre", surveillait et n'intervenait pas. Les félins regardaient leur propriétaire essayant d'ouvrir un bocal pour leur donner à manger. Le but était de savoir vers qui les chats allaient se tourner pour se nourrir. Les chercheurs ont rapidement compris que les chats étaient totalement indifférents quant à la personne qui leur avait donné leur repas. Ils seraient insensibles aux interactions sociales humaines. C'est l'explication selon les chercheurs de l'Université de Kyoto. "Il est possible que dans cette étude les chats ne comprennent pas le sens ou ce que s'apprête à faire leur propriétaire", ont-ils expliqué.